

Le Colporteur

Valloire
GALIBIER
FRANCE

Été 2025



édito



Chers administrés, chers résidents,

Hiver 2024/2025, mais quelle saison !! Quel engouement pour l'activité ski ! Quel vent de bon sens a soufflé sur nos Montagnes enneigées. Car il faut le savoir, et il faut le reconnaître ou le découvrir, mais un séjour en montagne est une véritable cure régénérante.

D'ailleurs, les anciens médecins nous le préconisaient pratiquement d'office ; la montagne en toute saison, qui soigne l'esprit et le corps. Et Dieu sait si nos esprits ont besoin de s'aérer, de se dépolluer et de se changer les idées dans cette société troublée, troublante et dérangée. Quoi de mieux pour vous changer les idées que la neige, les sports de glisse, nos commerçants accueillants, nos moniteurs attentionnés toujours prêts à vous faire sourire et nos habitants heureux de vous recevoir.

Ajouter à cela un ciel bleu et un soleil qui vous font souvent défaut, l'hiver dans vos contrées, sous des plafonds météo peu engageants et au moment de rentrer de votre séjour, vous ressentez cette sensation de bien-être et d'accomplissement que seuls les sports d'hiver procurent.

Et je sais de quoi je parle, car quand avec mon épouse, dans les années 70, nous rentrions sur Paris après notre semaine de ski, descendant du train

de nuit et montant dans le métro, le contraste était si saisissant entre les voyageurs du quotidien et le peuple de la Montagne que nous venions de quitter, que rapidement un jour nous avons décidé de ne plus rentrer !

Elle n'est pas belle cette carte postale ? Trop pour être réelle pouvez-vous penser ? Ne le pensez pas, un village station comme Valloire est un lieu de vie encore sain, et cela est une de ses vertus mais il se dit en latin (Pas pour faire savant, mais pour démontrer que cela ne date pas d'hier) « Tendit in ardua virtus » soit « La vertu naît de la difficulté » ! Et les gens de Valloire le démontrent tous les jours, car cela fait partie de leur ADN.

La condition de l'abeille est faite pour butiner et se réaliser par sa tâche, nous n'existons que par l'effort.

C'est pour cela que nous avons aimé Valloire, mais un véritable amour que nous avons prouvé par notre investissement professionnel, familial et financier en en faisant notre lieu de vie.

Et cela c'est aimer corps et âme avec profondeur et engagement, comme dans un couple et quand ceux-là disent « j'aime Valloire » cela a plus de puissance que ceux qui d'un air énamouré affirme

« j'aime ma voiture ou j'aime fumer la pipe ».

C'est évidemment la différence qui permet à certain d'affirmer avec légitimité, leur avis sur l'avenir de notre village.

Si j'aborde ce sujet avec la franchise qui m'est coutumière, c'est que tous doivent se rappeler que notre Village-Station est l'entreprise de ceux qui y habitent et en vivent.

Ce sont eux, qui comme dans les derniers 100 ans qui ont marqué l'avènement du tourisme et des sports d'hiver, ont façonné à leur main et avec leur sueur, ce territoire que vous appréciez en très grand nombre aujourd'hui.

Il est de notoriété d'admettre qu'à 1400 m d'altitude sur notre bassin de vie, la seule ressource que nous ayons à notre disposition, ce n'est uniquement que le tourisme.

Et quand je demande à tous d'employer l'expression Village-Station, c'est pour bien expliquer que Valloire est d'abord un village et sa commune qui a produit la Station ; une station qui ne vit qu'à peu près 7 mois dans l'année, alors que la commune doit vivre 12 mois, et nourrir ses familles 365 jours midis et soirs.

Cette vie de femmes et d'hommes résistants forge les esprits, les mentalités du peuple des montagnes. C'est ce qui les rend résilients, car on ne naît pas résilient, on le devient en surmontant les obstacles qui se dressent sur nos sentiers de vie en altitude.

C'est aussi ce qui développe chez nous ce sens de l'accueil que vous méritez, chère population investisseuse et vacancière.

Car vous avez apporté votre pierre ou votre brique dans le Lego Valloirain.

C'est pour cela que nous sommes joyeux à vous recevoir, dans ce village où l'on vit agréablement et où l'histoire se répartie entre gens de bonne volonté respectueux des uns comme des autres.

L'Etat s'est bien rendu compte du plaisir de vivre sur nos territoires, et de notre résistance à combattre les embûches que beaucoup déposent sur notre chemin...

Après la baisse drastique mais progressive depuis 11 ans de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF : 785 000 € en 2014), nous venons d'apprendre qu'elle sera de 0 euro cette année pour Valloire ; après le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et commu-

nales : 40 000 € en 2014 et 380 000 € cette année) qui ponctionne les communes dites « riches » au profit des communes dites « pauvres », arrive au travers d'un nouvel acronyme, et sans crier gare, le DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités territoriales) : un prélèvement sur la fiscalité directe de Valloire d'un montant de 60 865 € en 2025, s'adressant à 2099 Collectivités !

L'État a également décidé de l'augmentation du taux de cotisation de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CN-RACL), afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) : le surcoût pour les collectivités territoriales est estimé à un peu plus de 1 Md€ par an (4,2 Md€ sur 4 ans), + 20 000 € de charges estimées sur le budget de Valloire en 2025...

Et comme si cela ne suffisait pas, Valloire va subir cette année 2025, une minoration de 58 523 € sur sa recette de Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) ayant pour objectif de faire des économies de dépenses pour le budget de l'Etat.

Eh bien non... ! Cela ne suffit pas encore, puisqu'en outre l'Etat a décidé de réformer le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) réduisant le taux de 16,4 % à 14,85 % : sur la base du montant de dépenses éligibles retenues au FCTVA 2024 (1 273 160 €), la perte sera en 2025 pour Valloire de près de 20 000 €...

Alors permettez-moi de rappeler que je ne doutais pas que la situation financière allait se tendre, que dans ces conditions, le budget des navettes allait devenir insupportable ! Et que l'effort de désendettement qu'heureusement les derniers conseils ont réalisé depuis une vingtaine d'années, était nécessaire.

Nous allons, ENFIN, pouvoir nous préoccuper d'une crèche plus importante pour nos habitants. Le cheminement de la démographie passe par des logements pour accueillir des couples (Opac aux Clots qui, il faut le reconnaître, a du mal à démarrer), par une crèche pour garder leurs enfants, et par une activité touristique pérenne comme cela se passe depuis 40 ans. Tout ceci n'est simple que sur le papier ou au bar du coin !

Je reviens sur la participation demandée pour les navettes. Après 35 années de gratuité, la marche était haute pour certains habitués. Il est vrai que sur le principe, ce n'est pas agréable, mais sur le fond c'était nécessaire.

Notre système mis en place est perfectible, nous allons l'améliorer. Nous avons tous, utilisateurs ou pas des navettes, le plus grand des intérêts à ce que le service existe et perdure. Considérez l'abondement de son budget comme celui d'un fond de dotation au maintien d'un attrait de Valloire.

Pourquoi les prix des piscines sont abordables, en grande ville ? Parce que tout le monde, que l'on se baigne ou pas, participe au financement et les Mairies bouchent le trou restant ! Même système pour les navettes de Valloire !

Pour bien absorber les soubresauts de l'économie publique, nous devons nous entraider. Nous devons mutualiser nos efforts pour abonder le poste de certaines dépenses, en évitant le réflexe naturel de l'individualisme et en réfléchissant plus «intérêt général».

Nous verrons peut-être, un jour, dans les stations de montagnes, de la part de tous les entrepreneurs, un investissement financier naître comme celui qu'il pratique dans leur entreprise, aux bénéfices de la collectivité, pour que la Station continue d'avoir l'effet d'attrait qui fait venir les clients et que la Commune puisse vivre et s'entretenir.

L'activité touristique-commerciale se fait en deux étapes distinctes : La commune avec les leviers que sont Valloire Tourisme, la SEM Valloire, et Valloire Réservations font venir des clients, ensuite il appartient aux locaux de prendre l'affaire en mains avec des propositions locales attrayantes, des produits ou des prestations vendus avec le meilleur rapport qualité prix, des produits et des prestations de qualité vendus avec le sourire et l'amabilité, le tout dans le respect total de ces clients.

Nous tous qui œuvrons dans le métier du tourisme Valloirain et du commerce avons une énorme responsabilité individuellement sur le produit fini proposé, et sur l'impression de fin de séjour de nos vacanciers. Le grain de sable d'un seul acteur peut

annihiler les efforts de tous les autres. Un dysfonctionnement peut arriver malheureusement, et le tout est qu'au moins un des maillons de la chaîne se mette en 4 pour en atténuer les effets perçus négativement.

Ce que je développe ici, est ce qui se pratique en grande majorité à Valloire depuis plus de 95 ans, mais faisons attention, surtout en périodes difficiles, de ne pas l'oublier et de se maintenir à hauteur de nos pionniers, en veillant dans la mesure du possible au maintien du service, et au maintien des ouvertures.

J'en profite ici pour remercier tous les acteurs qui par leurs actions confèrent à Valloire la vraie qualité d'accueil reconnue : les nombreux bénévoles, les personnels de Valloire Tourisme, de l'AEP, de la Sem Valloire, de Valloire réservations, des Services Techniques, des services de la Mairie, de nos services médicaux, de nos Sapeurs-pompiers ; et je mets en avant la qualité de travail de tous nos socio-pros, moniteurs, hôteliers et restaurateurs, commerçants et artisans qui ont également une belle part de responsabilité dans cette réussite.

Vous faites tous partie de la chaîne du produit fini, et plus grandes sont vos qualités individuelles, plus grande est la bonne perception des séjours à Valloire.

Ne pas demander que le monde s'adapte à soi, mais collectivement adaptions nous à notre monde. Rappelez-vous la phrase de John Kennedy, et transposons-la chez nous :

Ne demandez pas ce que Valloire peut faire pour vous, mais que pouvez-vous faire pour Valloire ?

Car ici, chez nous, la seule ressource, est le TOURISME, et l'Union de nos qualités humaines et professionnelles est la force de notre Bien commun.

Jean-Pierre Rougeaux, Maire de Valloire

Sommaire

6

Brèves

7

État Civil

8

Le point sur les travaux

10

Conseils municipaux

12

Tout savoir sur le budget 2025

17

Salon de l'emploi territorial

18

Les navettes payantes : un premier bilan

20

Rénover son logement à Valloire

23

Conseil municipal des enfants

24

Les transitions

26

Concours des maisons fleuries

28

Tonte & biodiversité

31

Installation des abris-bacs

Concours départemental des maisons fleuries

32

Valloire Tourisme

34

Valloire Réservations

35

Une sortie en dameuse pour les CM2

36

SEM Valloire

37

Le regard de l'historien

38

La charte éco-événementielle

Les associations

40

Snowclub

42

Festival Valloire baroque

43

SLA

44

Lu Matchut

45

Violettes d'Or

46

AEP

47

APEV

48

Val Patin

49

Judo Club

N°40- Été 2025

Directeur de publication : Jean-Pierre Rougeaux

Ont contribué à ce numéro : Marie Demailly, Sandrine Dupuis, Thierry Durand, Stéphane Garçonnet, Martine Grange, Emmanuelle Lacoste, Dominique Levet, Isabelle Matraire, Natacha Rivas, Jean-Pierre Rougeaux, Ambre Thomasset.

Remerciements aux associations pour leur participation.

Photo de couverture : Xavier Aury / Valloire Tourisme

Dernière de couverture : Xavier Aury / Valloire Tourisme

Mise en page : guimart graphisme d'altitude - Impression Extra Bleu Ciel

Inauguration de la Place Émile Grange

Lors de sa séance du 29 novembre 2024, le conseil municipal a voté à la majorité, sur proposition du Maire, de modifier la dénomination de la place se trouvant devant le bâtiment du cinéma, anciennement Place Claude Pinoteau, afin d'en choisir une plus locale et de rendre hommage à l'ancien maire de Valloire, Émile Grange (Maire de Valloire pendant 16 ans, 1949 à 1965).

Émile Grange a notamment contribué dès 1950, à mettre en œuvre des installations structurantes pour les habitants de Valloire : principale desserte en eau potable depuis les sources des Freidières en 1950, création de l'Avenue de la Vallée d'Or à l'automne 1957, transfert du cimetière en 1958, construction du bâtiment de l'AEP en 1961.

Il a également œuvré, avec son équipe municipale, à ce que Valloire connaisse un essor touristique.

En ce sens, il a notamment permis à l'Office de tourisme et l'École du Ski Français de s'installer au rez-de-chaussée de l'actuel Kosa Kruta en 1950, et l'organisation d'un championnat de France de ski alpin en 1958.

Ainsi, la « Place Emile Grange » a été inaugurée le 19 avril 2025 en présence de sa famille, des élus et d'un public venu nombreux.



Remise des prix du Concours des maisons fleuries 2024

Le 5 mai dernier, Monsieur le Maire a reçu en mairie les lauréats du Concours des maisons fleuries 2024 pour leur remettre leur prix et partager un verre de l'amitié. Les 3 premiers de chaque catégorie (12 catégories en tout) ont été récompensés et ont reçu respectivement des bons d'achat de 45€ pour le premier, 35€ pour le deuxième et 30€ pour le troisième.

M. le Maire n'a pas manqué de souligner l'importance de leurs efforts pour le fleurissement de Valloire, qui contribuent à nos 2 fleurs au label « Villes et Villages fleuris » et à la beauté de notre cadre de vie.



état civil



Jeanne Portigliatti Presa



Timothée Mazas



Anouk Delâtre



Iris Bourgogne



Alice & Jade Le Mout



Méline Bensadi

naissances

Le 05/11/2024

Jeanne Portigliatti Presa, fille de Benoît Portigliatti et Manon Rivory

Le 06/12/2024

Timothée Mazas, fils de Aurélien Mazas et Valentine Roland

Le 12/12/2024

Anouk Delâtre, fille de François Delâtre et Pauline Robert

Le 19/12/2024

Iris Bourgogne, fille de Benjamin Bourgogne et Sabrina Lagney

Le 14/03/2025

Alice et Jade Le Mout, filles de Valentin Le Mout et Manon Meunier

Le 21/05/2025

Méline Bensadi, fille de Vincent Bensadi et Laura Giraud

décès

Le 04/12/2024

Marie Laure Savoye à l'âge de 63 ans

Le 12/12/2024

Jeannine Magnin épouse Martinot à l'âge de 101 ans

Le 23/12/2024

Françoise Besson épouse Sinabian à l'âge de 79 ans

Le 30/12/2024

Marie-Martine Liégeon épouse Pirel à l'âge de 80 ans

Le 19/01/2025

Renée Faure-Brac épouse Thomasset à l'âge de 101 ans

Le 15/04/2025

Nelly Rambaud épouse Kravtchenko à l'âge de 81 ans

Le 10/05/2025

Odile Schneider à l'âge de 77 ans

Le 11/05/2025

Simonne Arnaud épouse Magnin à l'âge de 94 ans

Le point sur les travaux

Cet hiver le village a été victime de son charme, la venue importante de vacanciers a mis en lumière les difficultés de stationnement. La municipalité a réagi en créant un parking supplémentaire d'une trentaine de place devant le bâtiment « le Valoria » [ex centre de vacances de la CPAM] route des Plans et une fourrière municipale.



Les gros chantiers de réhabilitation du secteur de Tigny s'étant terminés brièvement avant la saison d'hiver, des travaux de finitions sont réalisés avant le début de la saison estivale.



La rénovation du revêtement routier de la route départementale à l'entrée nord de la commune nous a permis de prolonger le travail du département jusqu'à l'office du tourisme et de supprimer les pavés bruyants et inconfortables.



La toiture de l'ancienne fruitière du hameau des Granges a été rénovée pour préserver le patrimoine communal et réduire les consommations d'énergie par l'amélioration de l'isolation.



L'office de tourisme, bâtiment incontournable de la commune, bénéficie également de travaux d'amélioration : toiture, pose de fenêtres de toit, peinture intérieure, réfection des sols et de l'isolation.



Les travaux de sécurisation (alarmes) et de mise en valeur de l'église sont réalisés ce printemps. Le grand chapiteau de l'avenue de la Vallée d'Or a été remplacé car l'ancien, très usité, nécessitait une fin de vie moins intensive.



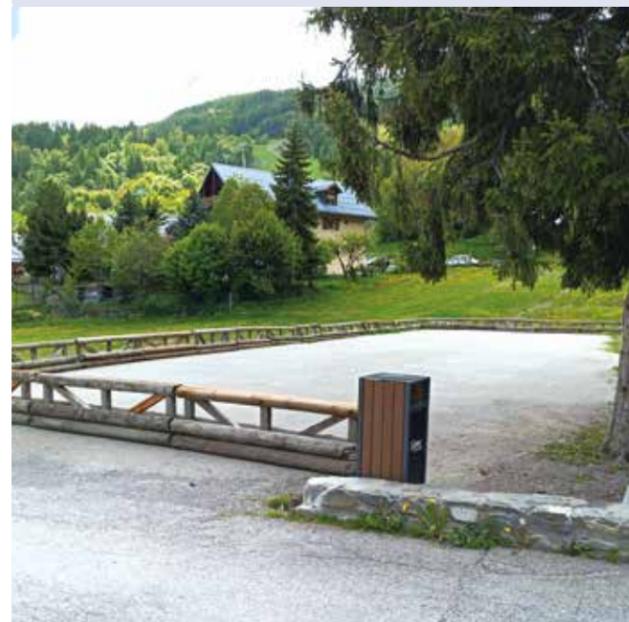
La création d'une microcentrale hydroélectrique sur la Valloirette suit son cours. Le clapet posé à la fin de l'hiver a pu être installé sans soucis particulier. Les travaux de la microcentrale devraient durer encore une bonne partie de l'année 2025.



Le programme de revêtement de voirie porte cette année sur la place des Chouillères, qui a été maintenue utilisable cet hiver dans la mesure du possible, la création de la nouvelle télécabine de la Setaz s'étant achevée fin décembre 2024.

La place du four aux Verneys va également profiter d'une réfection de la couche de surface. La mise en œuvre d'enrobés à émulsion projeté va être réalisée dans le but d'améliorer la durée de vie des voiries existantes.

Le terrain de pétanque de l'avenue de la Vallée d'Or a bénéficié du soin des agents des services techniques.



Les services techniques de la commune travaillent sur la mise à niveau des plans, les diagnostics énergétiques des bâtiments et réseaux d'éclairage public.

La mise en service de l'ascenseur du centre culturel AEP a été réalisée, équipement novateur, du fait d'accès à différents niveaux sur 3 cotés. Les bornes de recharge pour véhicules électriques sur les parkings du Praz et des Verneys sont fonctionnelles.

La passerelle suspendue dite « pont du diable » est reconstruite (coût 155 000 € HT.) après avoir été emportée par les crues de 2024.



Les prochaines réalisations

Le deuxième semestre verra débuter de nouveaux travaux :

- La clôture de l'aire de jeux pour enfants au hameau des Verneys va être réalisée début juillet.
- Le marché de travaux pour la mise en sécurité de l'AEP.
- L'étude du projet de reconstruction du groupe scolaire avec l'équipe d'architectes sélectionnée.
- L'aménagement du col du télégraphe avec la création d'une aire de repos pour les cyclistes et l'organisation des espaces partagés (parking, restauration repos)

Conseils municipaux extrait des principales délibérations

Les délibérations ci-dessous sont disponibles au format PDF sur le site internet de la mairie

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Affaires foncières

- Acquisition du chalet Valoria – CSE de la CPAM du Rhône

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2024

Affaires générales

- Convention de mise à disposition d'un bien immobilier dans le cadre du dispositif hivernal de protection des populations (DHPP) avec le Ministère de l'Intérieur des Outre-mer
- Convention d'occupation du domaine public au profit de l'École de Ski Internationale (ESI)
- Participation de la Commune à une augmentation de capital social la société LED & CO filiale de la SOREA
- Approbation du projet de modification des statuts de la SEM Valloire et désignation d'un membre supplémentaire au conseil d'administration
- Règlement des transports intra urbain Valloire Mobilité pour le service public de transport par navettes touristiques
- Changement de dénomination de la place de l'AEP
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2023
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif 2023
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif 2023

Affaires financières

- Remboursement des secours sur pistes et bas de pistes - Tarifs des secours sur pistes et bas de pistes de la SEM Valloire, tarifs des interventions du Service départemental et d'Incendie et de secours de la Savoie (SDIS) et des secours hélicoptérés pour la saison 2024-2025

- Convention avec le Secours Aérien Français relative aux secours hélicoptérés pour la saison 2024-2025
- Budget principal 2024 - Décision modificative budgétaire N° 1

Affaires foncières

- Déclarations d'intention d'aliéner

Commande publique

- Marché public de prestations de services pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Valloire - Autorisation donnée au Maire de signer le marché

Ressources humaines

- Mise à jour du tableau des effectifs
- Modification des fiches d'entretiens professionnels
- Revalorisation de la participation employeur à la prévoyance
- Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

SEANCE DU 3 DÉCEMBRE 2024

Affaires financières

- Budget principal 2024 - Décision modificative budgétaire N° 2
- Budget parc de stationnement - Décision modificative budgétaire N° 1
- Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote de budget primitif 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024
- Subvention exceptionnelle à l'Association Snow-Ski Club de Valloire - section ski alpin - pour l'organisation d'une coupe d'Europe de ski alpin en décembre 2024

Affaires foncières

- Déclarations d'intention d'aliéner
- Acquisition du tènement du Chalet le

Valoria – Portage par l'EPFL de la Savoie

Commande publique

- Transport de personnes par navettes touristiques régulières – Autorisation donnée au Maire de signer le marché
- Marché public pour la rénovation des toitures des bâtiments de l'office du tourisme et de la Fruitière à Valloire - Autorisation donnée au Maire de signer le marché

Ressources humaines

- Contrat mutualisé pour l'assurance des risques statutaires 2022-2025 - Modification tarifaire au 1er janvier 2025

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Affaires générales

- Espace Valloire Galibier – Protocole transactionnel tripartite Commune / SEM Valloire / Consorts Magnin

Affaires financières

- Budget annexe transport par navettes touristiques - Vote du budget primitif 2024
- Budget eau et assainissement - Décision modificative budgétaire N° 3

Affaires foncières

- Acquisition du terrain cadastré C288 sise au lieu-dit Les Choseaux Ville (indivision Cathiard)
- Accord transactionnel Commune / Franck Sinabian
- Déclarations d'intention d'aliéner

SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

Affaires générales

- Règlement des transports intra urbain Valloire Mobilité pour le service public de transport par navettes touristiques
- Règlement du parc de stationnement de l'église
- Dénomination de la base de loisirs

- Délégation de service public du domaine skiable des remontées mécaniques et des équipements touristiques – Homologation des tarifs de la SEM Valloire pour l'été 2025
- Délégation de service public du bar-restaurant de Thymel – Avenant N°2 à la convention

Affaires financières

- Espace Valloire Galibier – Avenant de délégation de loyer
- Convention d'intervention et de portage foncier avec l'établissement public foncier local de la Savoie [EPFL 73] relative à l'opération dite « Claire Joie »
- Approbation des conditions de rétrocession
- Jeunes athlètes : financement communal et conventions de partenariats afférents – saison 2024/2025
- Subvention à l'Association du personnel communal pour participation aux forfaits de ski du personnel communal
- Autorisation de remboursement et de facturation de frais et d'achats à Monsieur le Maire

Affaires foncières

- Prescription du plan local d'urbanisme
- Déclarations d'intention d'aliéner
- Acquisition de parcelles par la Commune auprès des consorts Moltes-Halliez

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2025

Affaires générales

- Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie au col du Galibier
- Délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

Affaires foncières

- Locaux ESF – Cession au profit du syndicat des copropriétaires « le front de neige », annulation de servitude et changement de l'assise de copropriété
- Parcelle C 2571
- Régularisation de voirie – Parcelle A 2573, A 2574 et A 2575 – Rue de la Sétaz/Place de la Mairie
- Acquisition des parcelles B 2369 et B 2371 et les Consorts Michel-

land-Pitre-Terraz-Mulsant

- Acquisition de parcelles par la Commune auprès des consorts Carraz-Coindet
- Déclarations d'intention d'aliéner

Commande publique

- Marché public de prestations de services pour l'exploitation courante du service communal de l'eau potable et du réseau d'assainissement collectif – Avenant N°01

Ressources humaines

- Protection sociale complémentaire – Mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie afin de conclure une convention de participation sur le « risque Santé »

SÉANCE DU 27 MARS 2025

Affaires générales

- Délégation de service public du bar-restaurant de Thymel – Avenant N°3 à la convention

Affaires financières

- Approbation des comptes financiers uniques 2024 tous budgets (principal, M49 et M4)
- Résultats et affectation 2024 tous budgets (principal, M49 et M4)
- Rapport d'orientations budgétaires 2025
- Dissolution du budget annexe des microcentrales
- Vote des taux d'imposition pour l'année 2025
- Budget annexe des équipements touristiques - Fixation durée d'amortissement des biens
- Attribution d'une subvention exceptionnelle au Snow ski Club pour les courses FIS organisées en janvier 2025

Affaires foncières

- Acquisition des parcelles K 1646 et K 1681 aux Routes auprès des Consorts Girard
- Régularisation de voirie – Rue du Praz et du Rocher Saint Pierre avec les Consorts Pasquier

Ressources humaines

- Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire

face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (été 2025 et hiver 2026)

- Modalités de recrutement sur le poste d'adjoint technique polyvalent « spécialité maintenance des bâtiments »
- Modalités de recrutement sur le poste d'adjoint technique polyvalent « spécialité conduite de véhicules en engins communaux »

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

Affaires générales

- Convention de délégation de la compétence petite enfance à la Communauté de Communes Maurienne-Galibier (CCMG) – Avenant N° 1
- Aménagement du col du Galibier – Convention cadre entre les collectivités concernées (conseils départementaux Hautes-Alpes et Savoie + communautés des Communes Maurienne Galibier et Briançonnais + communes de Valloire et Monétier-les-Bains) et convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le conseil départemental des Hautes-Alpes
- Convention pour l'utilisation de la fourrière animale de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA)

Affaires financières :

- Réforme des redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Vote des budgets primitifs 2025 (principal, M49 et M4)
- Financement de l'école primaire de Valloire - Détermination du crédit-élève 2025
- Financement 2025 de l'Office de tourisme de Valloire - Approbation du budget primitif 2025 de Valloire Tourisme
- Convention d'objectifs avec Valloire Tourisme pour l'année 2025
- Attribution des subventions aux associations pour 2025
- Convention d'objectifs avec l'Association d'Éducation Populaire (AEP) pour 2025
- Convention d'objectifs avec l'Association Snow Ski Club pour 2025
- Convention d'objectifs avec l'Association Val Patin pour 2025

Tout savoir sur le budget

Tout savoir sur le budget de la Commune

https://www.mairie-valloire.fr/fr/il4-agenda_i475-documents-relatifs-aux-finances-communales-2024-2025.aspx

→ Les budgets 2025 ont été approuvés lors de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025. La dissolution de l'Assemblée nationale puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat.

Certaines mesures concernant les collectivités sont indépendantes de la loi de finances et entreront en vigueur en 2025. Cela concerne notamment la revalorisation des bases fiscales. L'indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévue à l'article 1518 bis du CGI, atteint 1,7 %. Le 5 février 2025, l'Assemblée nationale a finalement adopté sans vote la version finale du Projet de Loi de Finances (PLF). Le Gouvernement s'est engagé à ramener le déficit à 5,4 %, après avoir réduit la prévision de croissance du PIB à 0,9 %.

La contribution des collectivités locales à la baisse du déficit public a été ramenée à 2,2 Md€ contre 5 Md€ dans la version initiale du PLF.

Cette contribution repose sur différentes mesures :

→ Instauration d'un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO)

Le montant du DILICO est déterminé à partir d'un indice synthétique calculé à partir du potentiel financier (communes) ou fiscal (EPCI) et du revenu moyen par habitant. Les collectivités dont l'indice synthétique dépasse 110 % de l'indice moyen seront contributrices, dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Montant de la contribution pour Valloire en 2025 : 60 865 €

→ Gel des fractions de TVA

Les fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE sont gelées à leurs niveaux de 2024, malgré les engagements antérieurs de l'Etat.

A compter de 2026, la TVA sera indexée sur la dynamique de l'année précédente.

Pour rappel, en 2024, l'erreur de prévision de croissance de la TVA (0,8 % de croissance réelle, contre 4,8 % en loi de finances) s'est traduite par un ajustement de 1,9 Md€ des budgets locaux (dont 500 M€ pour les EPCI, au titre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE).

Pour les entreprises, la suppression de la CVAE est reportée de 3 ans (de 2028 à 2030). Ce report permettra à l'Etat, selon le Sénat, de collecter un surcroît de recettes de 6 Md€ de recettes sur la période 2025-2027.

Cela va indirectement impacter Valloire en 2025 : moins d'aides financières, moins de réfection de la voirie départementale peut-être etc...

→ Réforme du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Réduction du taux de FCTVA de 16,404 %, à 14,85 % à partir du 1^{er} janvier 2025.

Cela va directement impacter Valloire en 2025 et plus encore les années suivantes lorsqu'elle va investir significativement pour ses équipements structurants (reconstruction de l'école pour environ 6 M€ et construction d'une crèche pour 2.7 M€...).

Sur la base du montant de dépenses éligibles retenues au FCTVA 2024 (1 273 160 €) la perte sera de près de 20 000 €...

→ Abondement de l'enveloppe nationale de la Dotation globale de fonctionnement

La DGF sera abondée par l'Etat de 150 M€, par prélèvement sur la DSIL. Cette augmentation permettra de financer, en partie, une nouvelle croissance des dotations de péréquation : + 150 M€ pour la DSR et + 140 M€ pour la DSU. Le manque à financer sera couvert par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

Cet abondement ne concernera pas Valloire : la DGF (qui était de 785 000 € en 2014) estimée à 25 000 € au BP 2025 sera finalement de 0 € en 2025, comme nous l'avons appris le 6 juin dernier...

→ Augmentation du taux de cotisation de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CN-RACL)

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CN-RACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027.

Sous la pression des collectivités territoriales et des parlementaires, l'augmentation de 12 points du taux de cotisation est lissée sur quatre ans, jusqu'en 2028, soit une augmentation de + 3 points en 2025. Un décret a été publié en ce sens le 31 janvier 2025, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier de cette année. Le taux de cotisation passera ainsi de 31,65 % (taux actuel) à 43,65 % en 2028. Le surcoût pour les collectivités territoriales est estimé à un peu plus de 1 Md€ par an (4,2 Md€ sur 4 ans).

Hausse estimée à 20 000 € au BP 2025 de Valloire

→ Diverses mesures en matière de masse salariale

La loi de finances prévoit un gel du point d'indice, ainsi que la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

(GIPA). Elle acte le désengagement de l'Etat du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale. Le taux d'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires passera à 90 % du traitement durant les 30 premiers jours d'arrêt [actuellement, 100% dès le 2^{ème} jour].

→ Diverses mesures pas vraiment expliquées, sauf pour contribuer au redressement des comptes de l'Etat....

Une minoration de recettes de DCRTP et d'autres dotations (FDPTP et FDPTADE notamment) ayant pour objectif de faire des économies de dépenses pour le budget de l'Etat
- 58 523 € pour Valloire en 2025

Pour 2025, toutes ces pertes cumulées représentent 1 200 000 € de recettes en moins par rapport à 2014, soit 3287 € par jour.

Sur ces bases-là, voici quelles sont les orientations budgétaires qui ont été retenues pour 2025.

Malgré une politique d'économie permanente sur les dépenses courantes de fonctionnement, engagement de dépenses annuelles conséquentes permettant de maintenir en bon état et remettre à niveau le patrimoine bâti et la voirie communale.

Une gestion prudentielle accrue sera à nouveau conduite en raison de la baisse permanente des dotations de l'Etat et de la mise en place de nouveaux prélèvements...

Pas d'augmentation des taux d'imposition en 2025 de la part de la Commune de Valloire.

La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de taxe foncière cette année 2025 est estimée à 1.7 % (7.1 % en 2023 et 3.9 % en 2024).

Cette projection permet de déterminer ce que pourrait être la capacité d'investissement de la Commune pour 2025,

sans nouvel emprunt, c'est-à-dire l'autofinancement issu de la section de fonctionnement + les recettes propres d'investissement,

- Ainsi, l'autofinancement issu de la seule projection 2025 de la section de fonctionnement serait de l'ordre de 2 600 000 €
- Les recettes propres de la section d'investissement seraient de l'ordre de 316 700 € (196 700 € de FCTVA, 120 000 € de taxe d'aménagement)

- Le montant du capital des emprunts à couvrir en 2025 est de 1 475 000 €

- Le montant des dépenses incompressibles en investissement (participations SDIS et EPFL) étant de 159 000 €

La capacité d'investissement de la Commune pour 2025 serait donc de l'ordre de 1 300 000 €

Les orientations 2025 sont les suivantes :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition

- Poursuivre les économies engagées sur les charges de fonctionnement courant tout en sachant qu'il convient de remettre et maintenir et à niveau les infrastructures communales en termes d'entretien afin d'être en cohérence avec une offre touristique de qualité qui nécessairement est ados-

sée à nombre d'équipements ou infrastructures communaux,
- Rechercher et générer des économies à court et moyen terme sur la section de fonctionnement en mettant à niveau les bâtiments communaux en termes de consommation énergétique, cela permettant de dégager dans les années futures des marges à affecter à l'investissement,

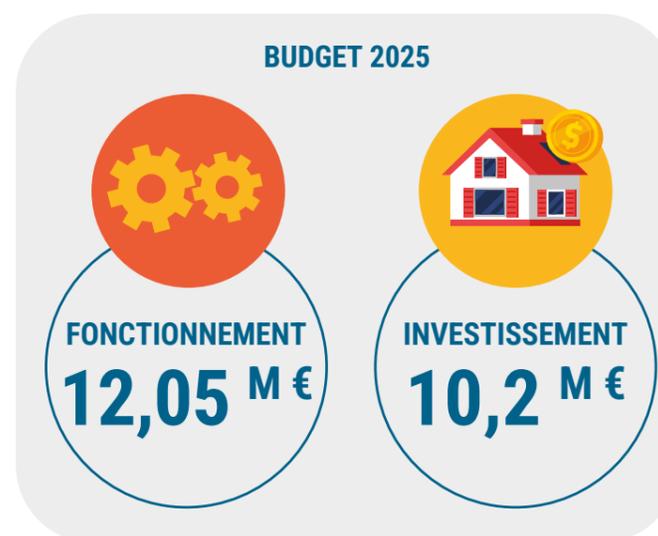
- Rechercher systématiquement et solliciter des aides et des partenariats au financement de nos actions et de nos infrastructures,

- Étudier les possibilités et les modalités de rendre payants certains services publics jusqu'alors gratuits,

- Rechercher des marges lors des renégociations des contrats de la collectivité et optimiser les achats,

- Réexaminer la dette communale, notamment sur les budgets annexes.

Grands principes



→ **Continuation de la maîtrise des dépenses de fonctionnement** : mise en place d'un contrôle de gestion au service d'économies, dépenses de personnel bien inférieures à celles des communes de même strate (20.7 % contre 41 %).

→ **Endettement** : en baisse de 24 millions d'euros depuis 2014 (tous budgets confondus), mais compte-tenu des importants investissements initiés en 2025, notamment la reconstruction de l'école et de la nouvelle crèche (voir ci-après) et avec l'arrivée à terme de plusieurs emprunts en 2025 et 2026 (baisse du remboursement de l'annuité de la dette sur le budget principal de 300 000 € par an) il a été inscrit au BP 2025 une recette prévisionnelle d'emprunt de 3 778 000 € (incluant un reste à réaliser de 700 000 € correspondant à des acquisitions foncières de 2024 acquisition de la source des Freidières et parcelles aux Chozeaux Ville).

→ **Pas de nouvelle hausse des taux d'imposition cette année 2025**, en raison de celle votée en 2023 et du vote également en 2023 d'une majoration de 15 % de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

→ **Continuation d'une politique raisonnée en matière d'investissement au service d'un développement durable et soutenable, en phase avec le PLU.**

→ **Renforcement de la qualité des services à la population :**

- ouverture de la crèche des Aiglons un jour supplémentaire en intersaison à compter du 01/09/2025 ;
- lancement de la reconstruction de l'école primaire qui inclura également les locaux de la cantine, de la garderie périscolaire et du Centre de Loisirs des Loupiots ;
- lancement du projet de construction d'un bâtiment destiné à accueillir une crèche à l'année, des locaux destinés à une éventuelle future maison d'assistants maternels (MAM) et des logements (en lieu et place du bâtiment le Valoria à côté de Mast'Rock) ;
- projet de construction d'un nouveau bâtiment OPAC aux Clots ;
- aménagement d'un appartement dans l'ancienne « Maison Grange » ;
- divers travaux d'enrobés, de réfection de réseaux et aménagement de voirie ;
- installation d'un panneau digital d'informations légales ;
- création d'un nouveau site internet de la mairie.

→ **Renforcement de l'attractivité touristique :**

poursuite de l'étude urbanistique (mobilité/stationnement), rénovation et éclairage d'un cours de tennis, aménagement des fronts de neige (sonorisation et éclairage), installation de mobilier urbain (totems arrêts de bus, poubelles, bancs etc..), acquisition d'un nouveau grand chapiteau, création d'un golf 9 trous avec practice, aménagement du Col du Télégraphe.

→ **Lancement d'une démarche de transition écologique :**

diverses actions menées dans le cadre de la labellisation Flocon Vert obtenue en novembre 2022 et lancement de la procédure de re-labellisation pour 2023, adhésion de la Commune au programme national TETE (Territoires Engagés dans la Transition Écologique), mise en œuvre d'économies d'énergie sur l'éclairage public, audits études et travaux pour la rénovation énergétique de divers bâtiments communaux, modification des éclairages dans les bâtiments publics, mise en harmonie avec les règles urbanistiques du PLU.

→ **Protection du patrimoine et sécurité :**

nouvelle campagne de rénovation des chapelles, mise en place d'un système de surveillance pour la protection contre le risque de laves torrentielles (Beaujournal), renforcement du système de vidéo-protection, études et travaux liés aux risques naturels (secteur des Charbonnières et de Rieu Benoît).

Que fait la commune avec 100 € ?

Compte administratif 2024 du budget principal
Section fonctionnement

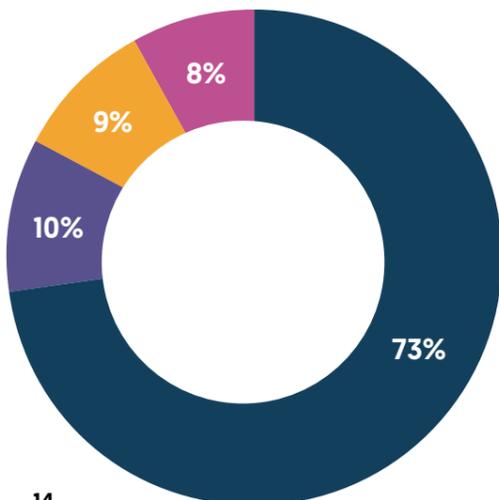
- 62 € Charges de gestion**
(charges à caractère général + subvention à Valloire Tourisme + subventions aux associations + versements aux budgets annexes + amortissements)
- 18 € Charges de personnel**
- 15 € Reversement à l'État** (FPIC) et à l'office de tourisme (taxe de séjour)
- 5 € Charges financières**



Comment la commune se finance-t-elle ?

Compte administratif 2023 du budget principal - section fonctionnement

- 73% Impôts et taxes** dont taxe de séjour, taxe sur les remontées mécaniques, taxe foncière, taxe d'habitation (compensation)
- 10% Recettes d'exploitation** (remboursement secours sur pistes, redevances pylônes opérateurs téléphoniques, occupation du domaine public (ex : terrasses de restaurants), coupes de bois)
- 9% Dotations de l'état**, subvention et participations
- 8% Autres produits de gestion courante** dont loyers, redevances de DSP, produits financiers



Pour aller plus loin

https://www.mairie-valloire.fr/fr/il4-agenda_i475-documents-relatifs-aux-finances-communales-2024-2025.aspx

Voici le détail des comptes financiers uniques (anciennement comptes administratifs) 2024 pour le budget principal et les budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	12 049 902,48 €
Dépenses de fonctionnement	8 997 691,09 €
Résultat de l'exercice	3 052 211,39 €
Résultat reporté	1 054 518,25 €
Résultat de clôture	4 106 729,64 €

Résultat d'exécution : 1 736 551,12 €

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	3 496 887,63 €
Dépenses d'investissement	3 785 596,46 €
Résultat de l'exercice	-288 708,83 €
Résultat reporté	-2 081 469,69 €
Résultat de clôture	-2 370 178,52 €

BUDGET ANNEXE DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	1 656 610,25 €
Dépenses de fonctionnement	1 656 610,25 €
Résultat de l'exercice	0 €
Résultat reporté	0 €
Résultat de clôture	0 €

Résultat d'exécution : 3 716 860,02 €

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	1 378 073,00 €
Dépenses d'investissement	680 384,44 €
Résultat de l'exercice	697 688,56 €
Résultat reporté	3 019 171,46 €
Résultat de clôture	3 716 860,02 €

BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	1 293 177,50 €
Dépenses de fonctionnement	1 072 723,01 €
Résultat de l'exercice	220 454,49 €
Résultat reporté	331 305,00 €
Résultat de clôture	551 759,49 €

Résultat d'exécution : 24 472,02 €

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	331 509,00 €
Dépenses d'investissement	994 512,11 €
Résultat de l'exercice	-663 003,11 €
Résultat reporté	135 715,64 €
Résultat de clôture	- 527 287,47 €

BUDGET ANNEXE PARC DE STATIONNEMENT

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	119 253,67 €
Dépenses de fonctionnement	119 253,67 €
Résultat de l'exercice	0 €
Résultat reporté	0 €
Résultat de clôture	0 €

Résultat d'exécution : - 31 375,05 €

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	72 925,00 €
Dépenses d'investissement	75 188,63 €
Résultat de l'exercice	- 2 263,63 €
Résultat reporté	-29 111,42 €
Résultat de clôture	-31 375,05 €

BUDGET ANNEXE MICROCENTRALES

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	34 510,18 €
Dépenses de fonctionnement	34 510,18 €
Résultat de l'exercice	0 €
Résultat reporté	0 €
Résultat de clôture	0 €

Résultat d'exécution : -36 444,88

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	33 863,00 €
Dépenses d'investissement	10 328,00 €
Résultat de l'exercice	23 535,00 €
Résultat reporté	-59 979,88 €
Résultat de clôture	-36 444,88 €

BUDGET TRANSPORT PAR NAVETTES TOURISTIQUES [actif seulement pour décembre 2024]

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	4 670,10 €
Dépenses de fonctionnement	4 670,10 €
Résultat de l'exercice	0 €
Résultat reporté	0 €
Résultat de clôture	0 €

Résultat d'exécution : 0,00 €

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €
Résultat de clôture	0,00 €

Salon de l'emploi public territorial

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a organisé, le 15 avril 2025 au Phare à Chambéry, la première édition du salon de l'emploi public territorial.

Les objectifs et enjeux étaient multiples : faire connaître les offres des employeurs territoriaux, faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale, faciliter la rencontre et les échanges entre employeurs et candidats.

Pour l'occasion, la commune de Valloire a été sélectionnée pour tenir un stand, aux côtés d'une cinquantaine d'autres collectivités savoyardes ainsi que de nombreux partenaires (France Travail, CAP Emploi etc.).

Environ 1400 visiteurs ont fait le déplacement, pour plus de 400 offres d'emploi proposées par les employeurs publics. Une journée réussie et riche en opportunités pour tous.



Les navettes payantes : un premier bilan

↳ En préambule, un rappel du contexte juridique et réglementaire et des arguments qui ont convaincu les élus de la nécessité de mettre en place une participation des usagers des navettes.

Et, il n'est aucunement question pour la Commune de faire du profit, vous allez aisément le comprendre.

Le marché des navettes a augmenté de 45 % par rapport au précédent marché...

Le coût des navettes avoisine cette année 2025, 1 600 000 € TTC, (8 888 € HT/jour) soit presque 14 % du budget de fonctionnement de la Commune... alors que la participation attendue des usagers pourrait à moyen/long terme, peut-être, en tout cas l'espère-t-on, atteindre les 500 000 €.

Il convient de souligner, que dans ce nouveau marché des améliorations du service ont été apportées : extension de ligne jusqu'à Bonnenuit, jusqu'en haut de l'Archez et des Charbonnières, ainsi que des navettes nocturnes pendant les vacances scolaires.

Cette décision, prise dans un contexte de contraintes budgétaires, visait à garantir la pérennité du service tout en responsabilisant les usagers, et également à atténuer l'impact très coûteux du service sur le budget de la Commune.

En effet, celle-ci doit nécessairement supporter d'autres dépenses pour ses administrés, qu'elles soient obligatoires ou non : entretenir les voies et réseaux, les bâtiments communaux, assurer les services de cantine, périscolaire, garderie etc... , mais également pour les vacanciers : refaire des cours de tennis, aménager les fronts de neige, financer la promotion, les événements et les animations touristiques etc...

Il est important de préciser ici que, par principe, les impôts et taxes (y compris la taxe de séjour) ne sont pas destinés à financer un service public de transport, qui est un service public qui se doit d'être à l'équilibre et financé uniquement par les recettes liées à l'exploitation (redevance, tarification usagers...).

Les subventions sont donc interdites, sauf exceptions législatives pour les communes.

Ainsi, l'interdiction de prendre en charge dans leurs budgets propres des dépenses au titre d'un tel service public connaît trois exceptions :

- si les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- si la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

La commune de Valloire répond à la troisième exception, car malgré la participation des usagers demandée dès cet hiver (2 € pour 1 jour, 4 € pour 3 jours, 7 € pour 7 jours et 50 € pour l'année - Gratuité pour les enfants de 0 à 18 ans et pour les personnes handicapées et leur accompagnant) – malgré la participation de la SEM Valloire au financement du service pour la somme de 150 000 € par an, le service sera loin de s'équilibrer et il sera alors nécessaire pour la commune de « puiser » dans ses ressources propres et notamment fiscales (= les taxes) pour équilibrer ce service par le versement d'une subvention.

Aussi, pour répondre à la proposition fréquente et qui pourrait sembler d'une simplicité évidente, de solutionner cette question en augmentant les tarifs des forfaits de ski, il faut avoir conscience des éléments suivants.

Les tarifs des forfaits de ski font l'objet d'une surveillance constante, pour à la fois rester concurrentiel et attractif, mais également permettre de générer pour la SEM Valloire les recettes lui permettant de réaliser des investissements.

Les prix des forfaits sont aussi ceux d'un domaine commun « Galibier-Thabor », assis sur les communes de Valloire et de Valmeinier, et ils ne peuvent également pas pour cette raison intégrer le coût des navettes spécifiques à Valloire.

Enfin, même si cela est marginal, les navettes ne sont pas utilisées que par des skieurs.

Alors, 6 mois après la fin de la gratuité, l'heure est à un premier bilan.

Concernant la fréquentation, la Commune n'ayant jamais eu de moyens de comptage, ni avant la mise en place du système de participation, ni depuis, il est difficile d'évaluer précisément celle-ci, mais globalement il semble que les bus, selon les données fournies par le service des transports, quelques soient les lignes considérées, ont été fréquentés comme les saisons précédentes.



Concernant les tarifs : 2 € pour 1 jour, 4 € pour 3 jours, 7 € pour 7 jours et 50 € pour l'année - Gratuité pour les enfants de 0 à 18 ans et pour les personnes handicapées et leur accompagnant : les usagers n'ont pas formulé de remarques particulières.

C'est plus sur des sujets pratiques, comme la fonctionnalité du système de billetterie ou l'utilisation de cartes en PVC non rechargeables, que certains usagers ont formulé des remarques. Celles-ci ont d'ailleurs été prises en compte pour améliorer le système.

Concernant le fonctionnement des navettes : bien entendu, particulièrement cette année, de nombreuses réclamations ont été formulées auprès de l'Office de tourisme, de la Mairie et de la SEM Valloire.

Les usagers, nouvellement appelés à participer financièrement, ont été plus enclins, tout naturellement, à formuler des remarques, des réclamations et récriminations concernant le service.

La SEM Valloire a enregistré dans ses enquêtes de satisfaction un plus grand nombre de réclamations concernant des navettes qu'à l'accoutumée.

Qu'il s'agisse de contester tout simplement le fait de payer, le fait que parfois la navette soit pleine et ne s'arrête pas, qu'elle soit en retard, ou en avance, ou encore qu'elle ne se soit pas arrêtée à un arrêt pourtant matérialisé, ce n'est pas parce que le service présentait quelques défauts auparavant, qu'il était gratuit !

Le choix a été fait de ne pas avoir de contrôle à la montée dans le bus, inconcevable pour des raisons pratiques : présenter un titre de transport avec les skis, les gants, les masques, accompagné parfois d'enfants, aurait engendré une perte de temps et un retard sur les circuits. Nous avons fait le choix de sous-traiter du contrôle aléatoire.

Un équilibre financier encore fragile

Sur le plan financier, pour ce premier hiver, la commune a enregistré une recette totale de 200 485 € (il reste encore la saison d'été qui va générer un peu de recettes supplémentaires) grâce à la billetterie, qui a coûté pour cette première année d'exploitation 7 800 €.

Les titres de transport les plus vendus ont été les pass 7 jours (12 005) devant les pass 1 jour (6983), les pass 3 jours (2421) et enfin les pass annuels (1848).

Quant aux contrôles effectués par une société spécialisée, ils ont coûté à la commune 5 700 €. C'est un binôme de 2 contrôleurs qui est venu 27 fois cet hiver pour effectuer 229 contrôles de 2 heures chacun sur les différentes lignes et à différents horaires. 25 verbalisations ont été dressées, la somme de 1 466 € a été encaissée à ce jour.

Si cette recette, ajoutée à celle de la participation de la SEM Valloire (150 000 € HT) et à de la récupération de TVA permet de soulager partiellement le budget communal, le système reste encore largement subventionné.

L'objectif à court terme est d'atteindre une recette de l'ordre de 400 000 € notamment en intensifiant la communication (mise en place notamment de totems aux arrêts de bus) et les contrôles, sans pour autant compromettre l'accessibilité des usagers au service et en améliorant sans cesse la qualité du service. Actuellement, il n'est pas envisagé de révision tarifaire pour 2026.

Vers un ajustement progressif, et des réflexions pour l'avenir...

La municipalité se veut à l'écoute.

Des améliorations continues du service de billetterie sont effectuées, de même pour ce qui concerne le matériel utilisé (cartes en papier recyclable pour tous les pass sauf annuels). Des améliorations ont aussi été demandées à notre prestataire de service Transdev concernant le confort et la fiabilité des véhicules utilisés, le strict respect des termes du contrat, le professionnalisme et sérieux des chauffeurs.

Par ailleurs, les élus étudient d'autres pistes pour pérenniser définitivement le service de transport, notamment celle d'une exploitation en régie directe.

Un sujet vaste et complexe qui mérite d'être mûrement réfléchi et travaillé car quelle que soit la solution retenue, il pèse lourdement sur les finances communales dans un contexte national austère et de plus en plus contraint pour les collectivités territoriales.

Rénover son logement à Valloire

↳ Préserver l'âme de notre montagne

Au cœur de la Maurienne, blottie entre sommets et alpages, Valloire a vu son destin se transformer au fil du temps. Terre d'armée et de bergers, elle devint terre d'accueil — d'abord estivale avec les passages du Tour de France, puis hivernale avec l'avènement du ski. Dans les années 60, on bâtit ici pour loger les familles, héberger les saisonniers, recevoir les vacanciers. Une architecture fonctionnelle, tournée vers l'avenir... de l'époque.

Mais le temps passe, et avec lui, les murs s'usent. Les fenêtres laissent fuir la chaleur, les façades grelottent aux premières gelées, et les toitures peinent à retenir l'énergie qu'on y injecte. Ces logements, témoins d'une époque, demandent aujourd'hui une renaissance.

Rénover, c'est valoriser notre héritage et préserver la richesse de notre patrimoine

Rénover, ce n'est pas seulement isoler une façade ou changer une chaudière. C'est redonner vie à nos bâtis, prolonger leur histoire, les préparer à un avenir durable. C'est aussi répondre aux défis que connaît toute station de montagne :

- Une pénurie croissante de logements saisonniers, mal adaptés ou obsolètes,
- Des habitants peinant à se loger à l'année,
- Des prix de l'immobilier en pleine ascension, excluant peu à peu les forces vives de notre vallée.

Nos logements sont bien plus que des toits : ils sont le cœur battant de notre économie locale, un trait d'union entre ceux qui vivent ici, ceux qui y travaillent, et ceux qui y rêvent le temps d'un séjour.

Rénover pour le confort, pour l'environnement, pour demain

À Valloire, comme ailleurs, les logements anciens sont des passoires thermiques. Les conséquences sont bien connues :

- Des factures de chauffage qui flambent,
- Des hivers froids, des étés étouffants,
- Une valeur immobilière qui stagne ou s'érode,
- Une baisse d'attractivité pour la location touristique,
- Et des matériaux dont les prix augmentent d'année en année.

Investir dans une rénovation énergétique, c'est retrouver du confort, faire des économies, préserver notre environnement — mais aussi valoriser son bien et assurer sa conformité avec les nouvelles obligations légales.

Un cadre réglementaire de plus en plus strict

Depuis novembre 2024, la loi Le Meur, qui renforce les objectifs de la loi Climat et Résilience, introduit une nouvelle exigence : la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les meublés de tourisme.

Jusqu'à présent, seuls les logements loués en location longue durée étaient soumis à cette obligation. Les meublés de tourisme échappaient à cette contrainte, créant une inégalité réglementaire et un phénomène d'éviction du marché locatif classique. La loi Le Meur met fin à cette distorsion.

Désormais, tous les logements nouvellement proposés à la location en meublé de tourisme situés en zone tendue et soumis à autorisation de changement d'usage devront respecter une trajectoire énergétique progressive :

- À partir de 2025 : DPE classé au minimum F pour toute nouvelle mise en location,
- En 2028 : DPE classé au minimum E,
- En 2034 : DPE classé au minimum D pour tous les meublés de tourisme, qu'ils soient déjà en location ou nouvellement proposés.

Un délai de dix ans est accordé aux propriétaires actuels pour se conformer à ces nouvelles exigences.

Ces mesures s'inscrivent pleinement dans la trajectoire nationale de réduction des émissions carbone, avec en ligne de mire l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050. Il est donc essentiel d'agir dès aujourd'hui pour éviter, à terme, toute interdiction de mise en location des logements les plus énergivores.

Comment engager sa rénovation ?

La première étape consiste à prendre contact gratuitement avec l'ASDER. Un conseiller vous accompagnera dans votre démarche et pourra vous orienter vers un éventuel diagnostic énergétique de votre logement, afin d'identifier précisément les travaux à envisager.

C'est le point de départ essentiel pour bâtir un projet de rénovation cohérent, adapté à votre situation et véritablement efficace.

L'ASDER peut accompagner toute personne souhaitant s'informer sur la rénovation énergétique, mais aussi sur les différentes aides financières disponibles — qu'elles soient individuelles ou collectives — et vous indiquer si vous êtes éligible, en fonction notamment de votre revenu fiscal de référence.

Copropriétés : des aides à la hauteur des enjeux

Les copropriétés ont un rôle clé à jouer dans la transition énergétique, et bonne nouvelle : elles peuvent bénéficier de dispositifs d'aide financière spécifiquement conçus pour les travaux collectifs. Isolation, rénovation des façades, changement de système de chauffage... autant de leviers pour améliorer le confort des résidents, revaloriser le bâtiment et réduire les charges.

Lorsque toute la copropriété s'engage, il est possible de mobiliser des subventions importantes et des prêts avantageux. Avec l'appui de professionnels, un plan de financement sur mesure peut être établi pour optimiser les aides disponibles et répartir équitablement les coûts entre copropriétaires.

Un effort collectif qui se transforme en opportunité durable pour tous.

Témoignages de propriétaires ayant rénové leur logement à Valloire

« Le logement étant mieux isolé par l'extérieur les pièces sont plus vite chauffées avec une mise du thermostat moins forte d'où une économie de chauffage non négligeable. »

« Nous avons rénové notre appartement l'an dernier, principalement pour améliorer l'isolation. Résultat : -35% sur notre facture de chauffage dès le premier hiver ! »

« La rénovation a permis de reclasser notre logement 3 étoiles. Grâce à cela, nous avons augmenté notre taux de réservation et pouvons louer à un tarif plus intéressant. »

« Je ne pensais pas que ça changerait autant notre confort de vie. Plus de courant d'air, plus de murs froids, et surtout un air intérieur plus sain. On s'y sent tellement mieux ! »

« Rénover mon appartement a été mon meilleur investissement. J'ai eu la satisfaction d'accueillir une famille en vacances qui a adoré leur séjour et a déjà réservé pour l'année prochaine. Je suis content d'avoir contribué à mon niveau à l'attractivité de notre belle station. »

Agir ensemble pour une montagne vivante

La rénovation énergétique n'est pas une contrainte : c'est une opportunité. Celle d'anticiper, de s'adapter, de participer activement à la transformation de notre territoire. Car chaque logement rénové, c'est un geste :

- pour le climat de Valloire ;
- pour le tissu local ;
- pour l'image de Valloire, station accueillante, responsable et résiliente.

Grâce à vous, Valloire sera-t-elle la première station alpine sans passoire thermique ?

La fiscalité applicable en 2025 pour les meublés de tourisme

Et qu'en est-il de la fiscalité ?

La loi Le Meur, entrée en vigueur en novembre 2024, a profondément modifié la fiscalité applicable aux locations de biens meublés de tourisme.

Comme vous l'avez peut-être vu, lu ou entendu, les règles ont changé, notamment pour les meublés de tourisme, qu'ils soient classés ou non.

Des seuils revus à la baisse

• Pour les meublés de tourisme classés :

- Le seuil de revenus à ne pas dépasser pour bénéficier du régime micro-BIC est désormais fixé à 77 700 € (contre 188 700 € auparavant).
- L'abattement forfaitaire passe de 71 % à 50 %.

• Pour les meublés de tourisme non classés :

- Le seuil de revenus est abaissé à 15 000 € (au lieu de 77 700 €).
- L'abattement passe de 50 % à 30 %.

Conséquence directe : à revenus équivalents, la base imposable sera désormais plus élevée. Votre imposition évoluera dès les revenus perçus en 2025.

Un levier à considérer : les frais réels avec amortissement

Si vous envisagez d'engager des travaux de rénovation énergétique, sachez qu'ils peuvent être amortis, ce qui permet d'optimiser votre fiscalité si vous optez pour le régime réel.

Important :

Si vous bénéficiez de l'abattement forfaitaire du micro-BIC, vous ne pouvez pas amortir vos travaux.

Pour profiter de l'amortissement, vous devez opter pour le régime réel et déclarer vos frais réels.

Il convient donc de comparer les deux options pour identifier la plus avantageuse.

Voici une liste non exhaustive des charges déductibles dans le cadre des frais réels :

- Assurance propriétaire non occupant (PNO), assurance loyers impayés
- Charges de copropriété
- Dépenses d'énergie : électricité, eau, gaz...
- Entretien courant et petites réparations
- Achat de fournitures (produits ménagers, savon, café, etc.)
- Honoraires de gestion ou de location (agence immobilière)
- Frais de diffusion d'annonces (PAP, Le Bon Coin, SeLoger, etc.)
- Impôts et taxes : taxe foncière, cotisation foncière des entreprises (CFE)...
- Téléphonie et Internet liés à l'activité
- Intérêts d'emprunt (et frais de dossier si l'emprunt est récent)

À cela s'ajoute donc l'amortissement des travaux (rénovation énergétique, équipement, mobilier, etc.).

Astuce : si le total des charges et amortissements dépasse le montant de l'abattement forfaitaire auquel vous auriez droit, alors le régime réel est fiscalement plus avantageux.

En résumé :

Les nouvelles règles fiscales appellent à la vigilance. Pour prendre une décision éclairée et optimiser votre imposition, faites-vous accompagner par un professionnel : expert-comptable, conseiller en gestion de patrimoine, avocat ou notaire.

POUR DES INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA GESTION LOCATIVE

Mise en relation, stratégie marketing, performance commerciale et veille sur la location touristique :

15 août
Marie Dupraz
marie@15aout.fr - 06 64 53 92 73
www.15aout.fr

POUR RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS ET VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES y compris concernant les logements saisonniers :

Maurienne Galibier
Office de tourisme Maurienne Galibier
Morgane Turon
mturon@maurienne-galibier.com
04 79 56 87 43

**Saint-Michel-de-Maurienne
Saint-Martin-d'Arc
et Saint-Martin-La-Porte**
Office de tourisme Maurienne Galibier
Morgane Turon
mturon@maurienne-galibier.com
04 79 56 87 43

Orelle
Office de tourisme
Vanessa Perret
contact@orelletourisme.net
04 79 56 87 22

Valloire
Mairie : Marie Demailly
transition@valloire.net
06 79 20 30 54
Valloire Tourisme : 04 79 59 03 96

Valmeinier
Mairie : Anne-Lise Albrieux
annelise.albrieux@valmeinier.fr
04 79 56 03 96
Office de tourisme : 04 79 59 53 69

POUR VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE VOTRE PROJET OU DE VOTRE ACTIVITÉ

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LA FISCALITÉ DE VOTRE ACTIVITÉ

MG Pays de Savoie
Expertise comptable, audit et conseil
mgfpcreation@my-mg.com - 04 79 33 81 85

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

ASDER, sur rendez vous
à l'Espace Maurienne Galibier
04 56 11 99 00 - info@faire73.fr

POUR VOS PROJETS DE TRAVAUX ET/OU DE RÉNOVATION

• **Annuaire des artisans locaux**
ccmg.lerefeduloueur.fr

• **Pour une rénovation clés en main**
Face/B rénovation
Thomas Montgrandi
tmontgrandi@faceb-renovation.com
06 27 89 68 11

POUR VOS DÉMARCHES DE CLASSEMENT ET LABELS CLASSEMENT MEUBLÉ DE TOURISME

• **Clévacances**
Farida Madelon
farida.clevacances@gmail.com
06 58 82 15 22

• **Gîtes de France Savoie**
Élodie Lassalle
e.lassalle@gites-de-france-savoie.com
06 03 02 01 96

• **Valloire Tourisme**
Élodie Gaillard
classement@valloire.net
04 79 59 02 44 / 06 26 36 56 38

• **Orelle Les 3 Vallées**
Charline Albertino
contact@orelletourisme.net
04 79 56 87 22

LABEL ACCUEIL VÉLO

• **AGATE Territoires**
Pascal Perroud
pascal.perroud@agate-territoires.fr
04 79 25 22 11

Les nouvelles règles fiscales pour les meublés de tourisme

Cette page a pour objectif de présenter les principales évolutions en matière de fiscalité pour les meublés de tourisme, suite aux modifications récentes introduites par la loi visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale dite - loi anti-Airbnb - adoptée en novembre 2024. Elle vient compléter le guide des propriétaires en remplaçant les informations devenues obsolètes.

Les régimes fiscaux pour les meublés de tourisme

Abattements fiscaux :

- Pour les meublés de tourisme non classés :
 - L'abattement est réduit à 30 % avec un plafond de 15 000 € de loyers.
- Pour les meublés classés :
 - L'abattement est réduit à 50 %, avec un plafond de 77 700 € de loyers.
- Pour les chambres d'hôtes :
 - L'abattement passe à 50 % avec une limite de 77 700 € de revenus locatifs annuels.

Seuils pour le régime micro-BIC :

- Le seuil maximal pour bénéficier du régime micro-BIC est maintenu à 15 000 €. Au delà, le passage au régime BIC réel simplifié est automatique.

Statuts fiscaux :

- Loueur en Meublé Non Professionnel : applicable si les revenus locatifs sont inférieurs à 23 000 €.
- Loueur en Meublé Professionnel : applicable si les revenus locatifs sont supérieurs à 23 000 € et dépassent les autres revenus du foyer + Obligation d'enregistrement à l'URSSAF.

Ces nouveaux taux s'appliqueront aux revenus locatifs perçus à partir du 1er janvier 2025. Les dispositions fiscales antérieures restent valables pour les revenus 2024.

Des nouvelles du Conseil municipal des enfants de Valloire

Le Conseil Municipal des Enfants, élu le 26 novembre 2024, a travaillé pendant l'hiver sur les projets qu'il avait voté comme étant prioritaires, à savoir :

- Créer un refuge pour les chiens et chats errants
- Planter des arbres dans Valloire
- Installer des blocs d'escalade
- Organiser une journée à Paris pour découvrir les institutions
- Organiser une fête pour l'ouverture du Galibier

Le premier projet était donc la création d'un refuge pour les chiens et chats errants



Les jeunes conseillers municipaux ont effectué de nombreuses recherches et pris plusieurs contacts pour comprendre comment on pouvait créer un tel lieu. Le résultat de leurs recherches a révélé qu'il n'appartenait pas à une mairie de créer un refuge : un tel projet doit être une initiative privée via la création d'une association. Loin de se laisser décourager, les jeunes conseillers ont identifiés des pistes par lesquelles la commune pouvait agir afin d'aider les ani-

maux errants.

Tout d'abord, leur action a permis à ce que soit renouvelé un accord qui existait en 2020 mais qui était caduque, entre la commune et la fourrière animale de la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan, permettant que Valloire puisse bénéficier des services de la fourrière de la 3CMA. Le conseil municipal enfant a demandé au conseil municipal adulte de prendre une nouvelle délibération afin de renouveler cet accord.

Ainsi, lorsqu'un animal errant est signalé et capturé sur la commune de Valloire, il peut être remis à la fourrière de la 3CMA qui s'en occupe pendant 8 jours et essaye de localiser ses propriétaires s'il en a. A l'issue de ces 8 jours, l'animal est confié à l'association Saint-Jean Protection Animale (SJPA), partenaire de la fourrière 3CMA, qui assume la charge de l'animal jusqu'à sa possible adoption.

La commune de Valloire participe financièrement aux frais de gestion du chenil.

Dans un second temps, afin de sensibiliser la population à ce sujet, les enfants du conseil ont créé deux affiches. Celles-ci seront affichées à l'école et à l'AEP.

Enfin, nos jeunes conseillers souhaitent rappeler à tous qu'il faut bien réfléchir avant d'adopter un animal car ce sont

des responsabilités. Ils souhaitent aussi encourager les Valloirins à fonder une association spécialisée pour créer un refuge à Valloire.

Le second projet de notre conseil municipal enfant était d'organiser chaque année la plantation de nouveaux arbres pour embellir Valloire

Cette action a eu lieu le mercredi 11 juin. Nos conseillers, aidés des agents des services techniques de la commune, n'ont pas hésité à se salir les mains pour planter deux arbres au parc de jeux et un dans le jardin de la mairie : deux cerisiers du Japon et un érable rouge.



Le troisième grand projet consistera en une journée de visite à Paris, à la découverte des institutions

Nos conseillers auront le privilège d'être reçus le mercredi 18 juin par Mme Emilie Bonnard, député de la Savoie, qui leur fera visiter l'Assemblée Nationale. L'après-midi du même jour, la sénatrice de la Savoie, Mme Martine Berthet, les accueillera pour une visite du Sénat.

Ce numéro du Colporteur sera déjà parti en impression à cette date mais ils seront heureux de vous raconter leur voyage lors du numéro d'hiver.

Enfin, parmi les projets suivants, le conseil a manqué de temps pour travailler sur une fête pour l'ouverture du Col du Galibier. Ils espèrent reporter ce projet à l'année prochaine.

Quant aux blocs d'escalade, le travail est en cours et ils vous tiendront informés lors du prochain numéro du Colporteur !

Les jeunes conseillers municipaux de Valloire vous souhaitent à tous un bel été !

Les transitions

Un futur conscient et résilient se construit dès aujourd'hui.

Avec l'arrivée de Marie Demailly, en charge des transitions pour la commune, et grâce à la volonté croissante des acteurs du territoire, Valloire souhaite pérenniser sa volonté de se diriger vers un avenir plus responsable, sobre, désirable... et résilient.

©M.Dessagne

Depuis trois ans déjà, notre village arbore le label Flocon Vert, une distinction qui reconnaît les stations de montagne engagées dans une démarche de développement durable. Mais loin de s'en satisfaire, Valloire poursuit son élan en devenant candidate au programme national « Territoire Engagé Transition Écologique » (TETE), porté par l'ADEME.

Ce programme accompagne les collectivités vers une transformation profonde, à l'échelle de tous les champs du quotidien : climat, qualité de l'air, agriculture, mobilités, tourisme, énergie, biodiversité, gestion des déchets... La transition n'est pas un chemin unique, mais une mosaïque de chantiers. Utilisons donc le terme « les transitions » ou plus simplement encore, de « changement », tant les enjeux sont nombreux et étroitement liés. Le tout, sans occulter les réalités économiques indispensables à la vie des familles établies à 1 400 mètres d'altitude.

S'adapter à des efforts à court terme pour construire un avenir durable et vivable à long terme : voilà la clé d'une transition sans à-coups et non brutale.

Une transition élargie, un thème à la fois

À partir de cette année 2025, votre magazine local abordera dans chaque numéro à un sujet concret des transitions, afin de vous éclairer, informer, sensibiliser et de communiquer avec vous en attendant de se réunir pour parler avenir. Et pour commencer, un thème discret mais crucial : la pollution lumineuse.

Quand la nuit disparaît, que reste-t-il de l'obscurité ?

Depuis l'invention de l'éclairage artificiel, l'homme a appris à repousser l'obscurité. La lumière, jadis rare et précieuse, est devenue omniprésente. Elle sécurise, elle embellit, elle rassure. Mais, à force d'éclairer partout, nous avons oublié la valeur de la nuit.

Aujourd'hui, 60 % des Européens ne voient plus la voie lactée.

Les halos lumineux envahissent le ciel, les nuages renvoient nos lampadaires comme des miroirs flottants et les nuits noires disparaissent peu à peu.

Alors, qu'est-ce que la pollution lumineuse ?

C'est la lumière artificielle excessive, mal orientée ou inutile, émise par l'éclairage public, les vitrines, les enseignes, ou la mise en lumière de bâtiments patrimoniaux.

Une simple ampoule peut se voir à plusieurs kilomètres. Ce phénomène, bien qu'invisible pour beaucoup, a des impacts profonds sur notre santé, notre environnement, notre culture... et même notre imaginaire.

La bonne nouvelle ? Cette pollution-là est réversible. Pas besoin de décennies de dépollution : un ajustement, une lumière bien pensée, un geste collectif... et déjà le ciel se libère.



©P.Delannoy

Pourquoi est-il important de réduire l'éclairage sur notre commune ?

Réduire l'éclairage inutile, c'est répondre à un enjeu écologique, sanitaire, culturel... mais aussi réglementaire.

La transition énergétique s'impose désormais comme un enjeu central des politiques publiques. Les collectivités sont appelées à réduire significativement leur consommation d'énergie d'ici 2050. Valloire, en tant que village-station, veut démontrer concrètement qu'il est possible d'agir dès aujourd'hui **tout en prenant en compte la sécurité des usagers, notamment lors de leurs déplacements nocturnes sur des surfaces parfois irrégulières, des accotements exposés à la circulation ou des chaussées pouvant devenir glissantes.**

Pour la biodiversité

Depuis toujours, la vie sur Terre suit le rythme naturel du jour et de la nuit. La lumière artificielle vient bouleverser cet équilibre. Elle perturbe les déplacements des animaux nocturnes, modifie les comportements de chasse et de reproduction et agit sur les cycles de croissance des plantes.

Les effets sont :

- directs : comme l'aveuglement ou la fuite d'espèces sensibles à la lumière ;
- indirects : par exemple, en attirant des insectes hors de leur habitat, ce qui déséquilibre toute la chaîne alimentaire ;
- induits : la lumière modifie la végétation, donc les ressources et refuges disponibles pour la faune.



©J.Carret

Pour notre santé

La nuit est essentielle à notre équilibre biologique. Notre corps a besoin de nuit pour se régénérer. L'exposition prolongée à la lumière artificielle nuit à la production de mélatonine, l'hormone du sommeil. Cela altère notre repos, notre concentration et peut affecter notre santé sur le long terme. La nuit, c'est aussi un temps de calme, de ralentissement, de reconnexion avec soi-même et la nature.

Pour notre ciel étoilé

À Valloire, nous avons un bien commun précieux : un ciel clair, pur, loin des grandes villes. Ne pourrait-on pas en faire un véritable atout ?

La redécouverte de la nuit peut devenir une richesse touristique : soirées d'observation, balades nocturnes, festivals des étoiles... Le ciel, autrefois outil de navigation et source de rêves, mérite d'être retrouvé.

Pour l'environnement et le budget

Réduire l'éclairage et remplacer progressivement les installations par des LED, c'est aussi réduire notre consommation d'énergie. C'est éclairer mieux tout en réalisant des économies intelligentes.

Quelles pistes pour Valloire ?

Bien entendu, il ne s'agit pas d'éteindre toute la commune, mais de promouvoir un éclairage intelligent, doux et respec-

teux, adapté à notre territoire montagnard et touristique. Être responsable c'est éclairer autrement ce qu'il faut, quand il faut, où il faut.

La commune souhaite étudier plusieurs pistes, en concertation avec ses habitants et ses acteurs locaux :

- Choisir les types d'éclairage les moins défavorables à la biodiversité.
- Réduire la réflexion de la lumière sur les surfaces claires (sols, murs).
- Mieux orienter les éclairages vers le sol, pour éviter l'émission vers le ciel.
- Installer des lampes LED à intensité réduite et adaptées aux usages réels.
- Éteindre ou réduire partiellement l'éclairage la nuit dans certaines zones.
- Protéger les zones sensibles : espaces naturels, zones de nidification ou de passage d'espèces nocturnes.
- Sensibiliser les particuliers et professionnels à l'éclairage raisonné (vitrines, balcons, hôtels...).
- Et surtout... faire naître de cette transition un projet collectif 2025...

Juillet 2025 : Valloire passe du côté obscur... Pour la bonne cause

Du 7 au 13 juillet 2025, Valloire vivra à la lueur des étoiles. Inutile de partir en Norvège pour contempler un ciel étoilé scintillant de mille feux.

À Valloire, vivez une expérience unique : une nuit sans lumière... pour redécouvrir ce que nous ne voyons plus.

Une semaine thématique vous attend autour de la pollution lumineuse et de l'astronomie avec au programme :

- Des balades nocturnes guidées,
- Des conférences accessibles à tous,
- Un concours photo pour immortaliser la beauté retrouvée de la nuit,

Et en point d'orgue le 9 juillet : une soirée sans éclairage public, où bougies et guirlandes lumineuses remplaceront les lampadaires dans nos commerces (reporté au 11 juillet en cas de mauvais temps).

Cet événement est organisé en partenariat avec l'Office de Tourisme, AEP, avec la contribution des services techniques et de Sorea. Le programme détaillé est disponible sur le site de l'Office de Tourisme.

Un ciel étoilé pour tous

Préserver la nuit, ce n'est pas revenir en arrière.

C'est réinventer notre rapport au temps, au vivant, à l'univers. C'est redonner à la montagne sa part de mystère.

Et offrir à nos enfants le privilège d'un ciel infini.

Les étoiles ne brillent qu'ensemble. À Valloire, les transitions se tissent à plusieurs mains - et la lumière d'un nouveau chemin s'allume déjà.

La suite, au prochain numéro.

Concours des maisons fleuries 2024

Membres du jury : Liliane Feutrier, Guy Grange, Denise Portigliatti, Alberte Retornaz, Natacha Rivas.

1^{ère} catégorie

PROPRIÉTÉS FLEURIES

A/ Villa

- 1^{er} Andrée et Henri GRANGE
- 2^e Corine FALCOZ
- 3^e Brice PELLETANT

B/ Habitation traditionnelle

- 1^{ère} Liliane FEUTRIER
- 2^e ex-aequo
Annick GRANGE
Carine MAGNIN

C/ Villa avec aménagement paysagé

- 1^{ère} Josette NORAZ
- 2^e Régine MARTIN
- 3^e Jacques VIALLET



6^e catégorie

PARCS ET JARDINS D'AGRÈMENT

- 1^e Annie et Christian PETRAZ (3)
- 2^e Cyril RETORNAZ
- 3^e Bernard GRANGE

7^e catégorie

VILLAGES VACANCES

- 1^e La Joie de Vivre (2)
- 2^e Val d'Or
- 3^e Chalet du Havre

8^e catégorie

POTAGERS FLEURIS

- 1^e Françoise MICHELLAND
- 2^e Renée GARINO
- 3^e ex-aequo
Daniel SAVOYE
André ZANARDI

9^e catégorie

GÎTES

- 1^e Guy GRANGE (3)
- 2^e Dominique DAL-BON
- 3^e Marie-Hélène et Stéphanie FEUTRIER

10^e catégorie

FAÇADES

- 1^e Catherine et Gérard LANFREY
- 2^e Marie-Thérèse MAGNIN
- 3^e ex-aequo
Laura et François-Cyrille GRANGE
Patrick MARTIN

11^e catégorie

FLEURISSEMENT – TRAVAIL D'ENSEMBLE

- 1^e Josette GRANGE (2)
- 2^e Nicole BRIET-DUBOIS
- 3^e Michèle LE GUENNEC et Pierre-Olivier NORAZ

12^e catégorie

INNOVATION

- 1^e Sous La Roche
- 2^e Atelier 1720
- 3^e Arianne DUVERNEY-GUICHARD



B/ Habitation traditionnelle

- 1^e Edouard ROL (3)
- 2^e ex-aequo
Monique PERRIN
Michèle FAUVEAU

C/ Immeuble collectif

- 1^e Patricia FERDINAND (3)
- 2^e Marie-Pierre RAMBAUD
- 3^e Annie AZZOLA

TERRASSES

A/ Villa

- 1^e Denise PORTIGLIATTI (2)
- 2^e Alain COLLOMBET
- 3^e Maurice SCHAPPLER

B/ Habitation traditionnelle

- 1^e Fabienne GRANGE-TRUCHET (3)
- 2^e Rémy RAPIN
- 3^e David RAMBAUD



4^e catégorie

HÔTELS – RESTAURANTS

A/ Hôtels

- 1^e Hôtel Le Christiania (3)
- 2^e Hôtel La Poste
- 3^e Hôtel Le Crêt Rond

B/ Restaurants

- 1^e Brasserie Le K
- 2^e La Boulange
- 3^e Au resto

C/ Commerces avec aménagements paysagés

- 1^e La Maison d'Angeline (3)
- 2^e Chez Pignotin
- 3^e Geneuil

5^e catégorie

COMMERCES - BARS

A/ Commerces

- Commerces de bouche
- TH Boulangerie Rambaud
- 1^e Boulangerie Gros
 - 2^e Saveurs d'Alpage
 - 3^e Le Chant du Pain

Autres commerces

- 1^e Nagano Sport (2)
- 2^e Alpage Décoration
- 3^e Grange Sports

B/ Bars

- 1^e Mountain Café
- 2^e Le Contoir
- 3^e Les Mélèzes

2^e catégorie

HABITATION AVEC DÉCOR FLORAL SUR LA VOIE PUBLIQUE

- 1^e Mireille MARTIN (2)
- 2^e Annick RAMBAUD

3^e catégorie

BALCONS OU TERRASSES

BALCONS

A/ Villa

- 1^e Alexandre MARTIN (3)
- 2^e Antoine MARTIN
- 3^e Thierry MARTIN

Tonte et biodiversité, le levier écologique oublié, pourtant l'un des plus puissants et des moins contraignants



Les limites du gazon parfaitement tondu

Le gazon court, symbole d'ordre et d'esthétique, est en réalité l'un des milieux les plus pauvres en biodiversité. Il augmente la température du sol jusqu'à +20 °C, favorise les îlots de chaleur et détruit la quasi-totalité des invertébrés. De plus, au-delà de son impact écologique, le gazon parfaitement tondu présente de nombreuses limites pratiques souvent ignorées.

En effet, une tonte rase et fréquente affaiblit les graminées (réduction de la photosynthèse), augmente les besoins en eau et d'engrais, et rend la pelouse plus sensible aux maladies.

Un sol constamment exposé se dessèche plus vite l'été (brins courts = plus d'évaporation et moins d'humidité), gèle plus facilement l'hiver, et perd progressivement sa couche d'humus. En clair : plus on tond, plus le sol s'appauvrit. Un cercle vicieux d'appauvrissement du sol.

Chaque coin de verdure compte

Laisser même une petite zone pousser, c'est offrir un refuge à plus de 70 % des abeilles sauvages qui nichent dans le sol. C'est aussi aider les oiseaux à trouver leur nourriture. À travers un geste aussi simple que retarder la tonte, nous participons à reconstruire une chaîne écologique essentielle.

Face à ces constats, la tonte différenciée apparaît comme une alternative sensée qui permet de concilier nos besoins pratiques avec ceux de la nature.

La tonte différenciée : concrètement, comment faire ?

La tonte différenciée représente une approche plus naturelle et écologique de l'entretien des espaces verts. En réalité, simplement « retarder les épisodes de tonte » peut déjà faire une différence significative. Adopter la tonte différenciée, ce n'est pas abandonner l'entretien : c'est adopter une approche plus réfléchie et adaptée qui respecte les cycles naturels tout en créant un espace vivant et résilient.

Cette méthode consiste donc à moduler la hauteur et la fréquence de tonte en fonction des zones du jardin, créant ainsi différents types d'habitats pour la faune et la flore locales. Autrement dit, il s'agit d'identifier les fonctions de chaque zone pour adapter son entretien :

- Zones fonctionnelles : tondues régulièrement (allées, jeux, abords de maison)
- Zones intermédiaires : tondues toutes les 6 à 8 semaines
- Zones naturelles : fauchées une à deux fois par an seulement

Les principes fondamentaux de cette approche sont simples :

1. Diviser le jardin en zones selon leurs usages et leur visibilité
2. Adapter la hauteur de coupe (jamais inférieure à 7 cm) pour préserver la vitalité des plantes
3. Réduire la fréquence des tontes dans certaines zones pour permettre aux fleurs spontanées de s'épanouir
4. Laisser certaines parcelles évoluer naturellement, surtout pendant les périodes de floraison et de nidification

Cette approche crée des micro-habitats variés, adaptés à une grande diversité d'espèces. Contrairement à la tonte uniforme, elle respecte les cycles naturels de la faune et de la flore.

Saviez-vous ?

Tonte raisonnée vs tonte différenciée

Bien que souvent confondues, la tonte raisonnée et la tonte différenciée présentent des nuances importantes. La tonte raisonnée se concentre principalement sur l'adaptation de la hauteur et de la fréquence de coupe pour l'ensemble de la pelouse, tout en maintenant une certaine uniformité visuelle. En effet, elle vise essentiellement à limiter le stress des végétaux en évitant les coupes trop rases.

En revanche, la tonte différenciée va plus loin en introduisant une véritable stratification des espaces. Elle crée délibérément plusieurs hauteurs de végétation au sein d'un même jardin – des zones tondues régulièrement pour les usages quotidiens (jeux, repas) jusqu'aux zones laissées en prairie naturelle fauchée une à deux fois par an seulement.

Par conséquent, tandis que la tonte raisonnée cherche à optimiser l'entretien tout en conservant l'aspect traditionnel du gazon, la tonte différenciée assume pleinement une nouvelle esthétique de jardin plus sauvage et diversifiée. Elle transforme véritablement la conception même de l'espace vert en y intégrant des zones refuge pour la biodiversité.

Des bénéfices pour la biodiversité... et pour vous grâce à la tonte différenciée

- Jusqu'à 3 fois plus d'espèces végétales grâce à un cycle complet de floraison
 - Plus de fleurs = plus de nourriture pour les pollinisateurs
 - Tiges sèches en hiver = abris pour insectes auxiliaires (coccinelles, papillons en hibernation, ...)
 - Sol moins perturbé = meilleure rétention d'humidité, plus de microfaune, de vers de terre, et de fertilité
 - Diversité végétale = retour d'oiseaux (mésanges, rouges-gorges...), papillons, hérissons
- Une bande d'herbe haute peut augmenter la présence d'oiseaux de 30 %

Et aussi :

- Moins de tonte = gazon plus résistant à la sécheresse et aux pluies intenses
- Moins d'entretien = économies d'eau et de temps
- Moins d'arrosage = moins de dépenses
- Plus de nature = jardin vivant et autonome

Un simple carré laissé à l'état sauvage peut créer un corridor naturel pour insectes et petits animaux.

Votre jardin devient ainsi plus vivant, plus beau... et plus résilient grâce à cette méthode gagnant-gagnant. Grâce à ce petit geste simple en laissant un espace à l'état sauvage vous créez un corridor naturel permettant aux insectes et petits animaux de circuler librement et les aider à poursuivre leur cycle naturel et assurer une nouvelle génération.

Quelques conseils pour se lancer vers un jardin plus naturel

- Prenez le temps d'observer votre jardin. Quelle que soit sa taille, il existe des endroits qui se prêtent naturellement à une approche plus sauvage. Les zones près des haies, des bordures, le long des clôtures, aux pieds des arbres ou les recoins moins fréquentés constituent d'excellents points de départ
- Commencez modestement : même 2 ou 3 m² laissés en herbe haute peuvent faire la différence en devant un refuge précieux
- Identifiez les usages (jeux, détente, potager, ...) : tondez ce qui est utile, laissez pousser ce qui ne gêne pas
- Valorisez l'esthétique naturelle : des formes arrondies, des contrastes entre zones tondues et zones enherbées donneront un effet structuré
- Plantez des bulbes à l'automne pour rendre ces zones rapidement attractives : crocus, perce-neige, scille, ou tulipes botaniques égayeront vos prairies dès le printemps.

Bon à savoir : Les plantes indigènes (plantes originaires du territoire) doivent être privilégiées pour plusieurs raisons. Elles sont parfaitement adaptées au climat local et offrent nourriture et habitat aux insectes auxiliaires. Attention aux mélanges de « prairies fleuries » du commerce, souvent composés d'espèces exotiques ou décoratives, peu utiles à la faune locale.



Envie d'un jardin fleuri équilibré ?

Optez pour un mélange comprenant :

- Graminées adaptées à votre sol
- Plantes vivaces locales (pour une floraison durable)
- Quelques annuelles (pour un effet rapide)

Favorisez une floraison étalée de mars à septembre. Certaines fleurs apportent du nectar, d'autres du pollen – toutes sont précieuses.

Ne chassez pas toutes les «mauvaises herbes» : l'ortie, par exemple, héberge plus de 10 espèces de papillons.

L'entretien ?

Le timing de la fauche est essentiel. Il faut attendre que les plantes aient eu le temps de grainer pour se ressemer naturellement.

- Pratiquez une fauche haute (10 cm) deux fois par an : fin juin/début juillet et septembre/octobre

- Laissez toujours une zone intacte comme refuge pour l'hiver

- Après la coupe, laissez sécher les résidus quelques jours pour que les graines tombent naturellement



Accepter un nouveau regard esthétique

La transition visuelle vers un jardin plus naturel implique également une évolution de notre perception esthétique. Non, une zone d'herbe haute n'est ni négligée ni «sale». C'est un espace vivant, utile et beau. Accepter la nature foisonnante, irrégulière, c'est faire évoluer notre perception. Le jardin champêtre, c'est aussi une richesse visuelle.

Et à Valloire ?

En complément de son investissement dans un schéma de mobilité visant à réduire les émissions de CO² sur le territoire, la commune, engagée dans cette démarche, promeut activement la tonte différenciée. Elle souhaite faire connaître cette pratique et sensibiliser habitants et visiteurs à ses bienfaits. Car ici, chaque balcon fleuri, chaque rebord de haie ou petit jardin peut devenir un véritable refuge pour notre biodiversité locale – une biodiversité précieuse, parfois même protégée, jusque dans nos jardins.

La tonte différenciée n'est pas synonyme de négligence : c'est une approche réfléchie qui demande d'observer, de planifier

et d'accepter une nouvelle relation avec la nature. En laissant certaines zones s'épanouir librement, vous créez non seulement un refuge pour la biodiversité, mais aussi un jardin plus vivant et évolutif.

C'est une action simple, gratuite, sans contrainte, mais ô combien bénéfique ! Parce que nous le savons : ce qui est trop exigeant écologiquement ne trouve que rarement sa place dans nos quotidiens.

Vous l'aurez compris, une pelouse non tondue joue un rôle environnemental majeur : elle capte le carbone atmosphérique grâce aux plantes qui transforment le CO₂ en matière organique qu'elles stockent grâce à la photosynthèse, contribuant ainsi à lutter contre le réchauffement climatique.

Alors cette année, pourquoi ne pas laisser un coin de nature s'exprimer, comme une respiration dans vos jardins ?

À Valloire, chaque mètre carré en fleurs devient un refuge.

Un jardin un peu plus sauvage, c'est une montagne bien plus vivante.

NOUVEAU 9 abris bacs pour les déchets alimentaires à Valloire !

Neuf abris bacs dédiés aux déchets alimentaires sont désormais dans le centre-bourg et aux alentours de Valloire.

Pourquoi trier ses déchets alimentaires ? Quels avantages pour vous ?

Le tri des déchets alimentaires permet de réduire la quantité de déchets ménagers, d'agir pour l'environnement et de réaliser des économies :

- Moins de déchets dans votre poubelle grise
- Valorisation des biodéchets en compost ou en énergie, plutôt que leur incinération.
- Un cadre de vie plus propre grâce à une meilleure gestion des déchets organiques.

Où les trouver ?

Ces abris bacs sont situés à proximité des Moloks aux emplacements suivants :



SIRTOM

TRIONS LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

LES DÉCHETS DE PRÉPARATION DE REPAS

LES PRODUITS ALIMENTAIRES PÉRIMÉS SANS EMBALLAGE

LES RESTES DE REPAS

AUTRES

ATTENTION EMBALLAGES PLASTIQUES INTERDITS

SIRTOMM - 82 avenue de la Riondaz - 73870 Saint Julien Montdenis

04 79 59 92 28 - www.sirtom-maurienne.com

Concours départemental des villes, villages, maisons fleuries et du cadre de vie - Palmarès 2024

Des Valloirins se sont distingués lors du concours départemental des villes, villages, maisons fleuries et du cadre de vie 2024 :



Les Hôtels et les Restaurants

Brice Pelletant - Hôtel de la Poste

Les Commerces

Philippe Rambaud - Boulangerie

Les hébergements labellisés

Jean-Christophe François - La Joie de Vivre

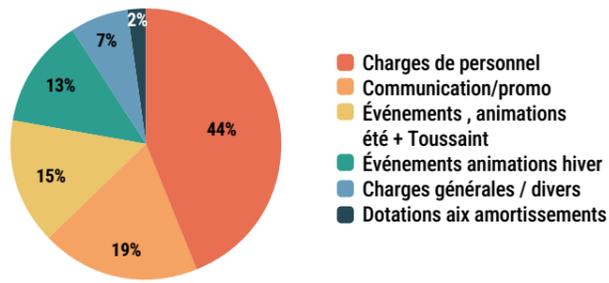
Les jardins potagers fleuries

Françoise Michelland

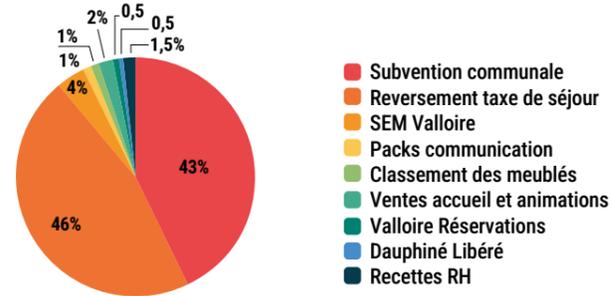
La feuille de route financière pour 2025

Le budget de fonctionnement de Valloire Tourisme (base budget primitif 2025) s'élèvera à 1879023 € (excédent d'exploitation compris) et se répartira de la manière suivante :

DÉPENSES 2025



RECETTES 2025



Cette année encore, les charges de personnel [44%] restent dans des proportions maîtrisées, toujours inférieures aux repères nationaux [52% du budget en moyenne sur la base de 1 022 offices de tourisme français interrogés].

La deuxième ligne annuelle de dépenses est à nouveau dédiée aux événements/animations. Vecteurs d'image et de visibilité pour Valloire, ils s'inscrivent dans une stratégie globale de valorisation et de promotion de Valloire. Un vrai complément au plan de communication externe construit et financé par Valloire Tourisme.

Ainsi que le prévoit le Code du Tourisme, Valloire Tourisme perçoit 90 % de l'intégralité de la taxe de séjour collectée par la Commune, 10 % vont au département. La collectivité complète son soutien financier par l'attribution d'une subvention de fonctionnement. L'ensemble de ces contributions représente un montant total de 1 633 000 €, soit 89 % du budget global de Valloire Tourisme.

À noter cette année : une hausse de la participation financière de la SEM Valloire.

Les chiffres clés de la fréquentation touristique pour l'hiver 2024/2025

Valloire, une destination dynamique.

Pour cette saison, on constate une bascule des lits non-commercialisés vers les soutours professionnels (+3,2% de lits) et entre particuliers (+2,4% de lits). La capacité globale de la destination évolue notamment grâce à l'ouverture d'une nouvelle résidence (+0,6% de lits vs n-1).

Cette augmentation de lits commercialisés et l'ouverture d'un nouvel établissement ont permis d'augmenter le nombre de nuitées de l'année dernière avec 890 900 nuitées touristiques pour l'hiver 2025, soit une légère hausse de 0,8%.

La forte concentration de visiteurs pendant les vacances d'hiver, notamment sur les premières semaines, a su faire face à la répartition académique des vacances scolaires françaises. Cette période observe 2% de nuitées supplémentaires, soutenue par l'accueil des Belges pour la semaine du 1^{er} mars.

Après une saison précédente marquée par un recul de la fréquentation étrangère, Valloire engage cette année une dynamique de retour sur la scène internationale. Les premiers signes d'un redressement se manifestent, portés par une stratégie d'ouverture vers les marchés extérieurs et une attractivité renouvelée auprès des clientèles venues d'Europe.

16 527 lits touristiques
+ 0,5% vs N-1

Graph 1 - Répartition des lits touristiques par secteurs d'hébergements (en nombre de lits)

Secteur	Nombre de lits	Variation
FERMES	4 929	+2,4%
NON COMMERCIALISÉS	3 168	+3,2%
PAP	8 404	
PRO		

890 900 nuitées touristiques
+ 0,8% vs N-1

Graph 2 - Répartition des nuitées touristiques réalisées par secteurs d'hébergements (en nombre de nuitées)

Secteur	Nombre de nuitées	Variation
NON COMMERCIALISÉS	137 370	-2,2%
PAP	184 780	+1,3%
PRO	568 742	+1,4%

Graph 3 - Répartition des nuitées touristiques réalisées par périodes commerciales (en nombre de nuitées)

Période	Nombre de nuitées
Avant saison	29100
Vacances de Noël	137500
Intervallances de Janvier	254300
Vacances d'hiver	192300
Intervallances de Mars	186200
Vacances de printemps	31500

Graph 4 - Podium des nationalités de clientèles étrangères accueillies au sein des lits professionnels sur l'hiver 2024/2025

Nationalité	Nombre de nuitées
France	750 000
Belgique	100 000
Autres	30 900

Sources G2A Consulting, collecte de données de fréquentation :

- Après des hébergeurs professionnels répondants de Valloire (passerelles automatisées en temps réel en cours de saison ou par interrogation en fin de saison).
- Après des plateformes en ligne de location d'hébergements entre particuliers (Pàp)
- Collecte d'indicateurs généraux tels que la consommation en eau ou la production des ordures ménagères

Une saison hivernale en progression par rapport à 2023/2024. Ce chiffre de +0,8% de nuitées touristiques s'inscrit dans un contexte global du marché marqué par une semaine du Nouvel An exceptionnelle pour tous, un mois de janvier en retrait dans les stations de basse et moyenne altitude, des vacances d'hiver qui font le travail et une baisse significative de fréquentation en fin de saison, à l'image de ces dernières années.

Pour revenir à Valloire, le tableau ci-après contextualise l'évolution des nuitées depuis la saison d'hiver 2017/2018 :

Avec l'ajout de 102 lits touristiques (résidence Les Cîmes d'Auréa), Valloire enregistre cet hiver sa deuxième meilleure performance en termes de nuitées depuis 2017/2018, avec plus de 102 000 nuitées supplémentaires (+13.02 %). Le pic de fréquentation reste la saison 2021/2022, marquée par un rebond post-Covid exceptionnel, porté par une forte envie des visiteurs de retrouver sorties et activités de plein air.



Ce qui attend l'Office de Tourisme dans les prochaines semaines

La fin de printemps coïncide avec la finalisation de la plateforme de marque et du travail de positionnement touristique (après la phase d'entretiens, des enquêtes, des ateliers et de benchmark). La nouvelle charte graphique, la définition de la stratégie marketing et le plan d'actions, en cohérence avec le positionnement retenu, suivront sur la 2^e partie de l'année.

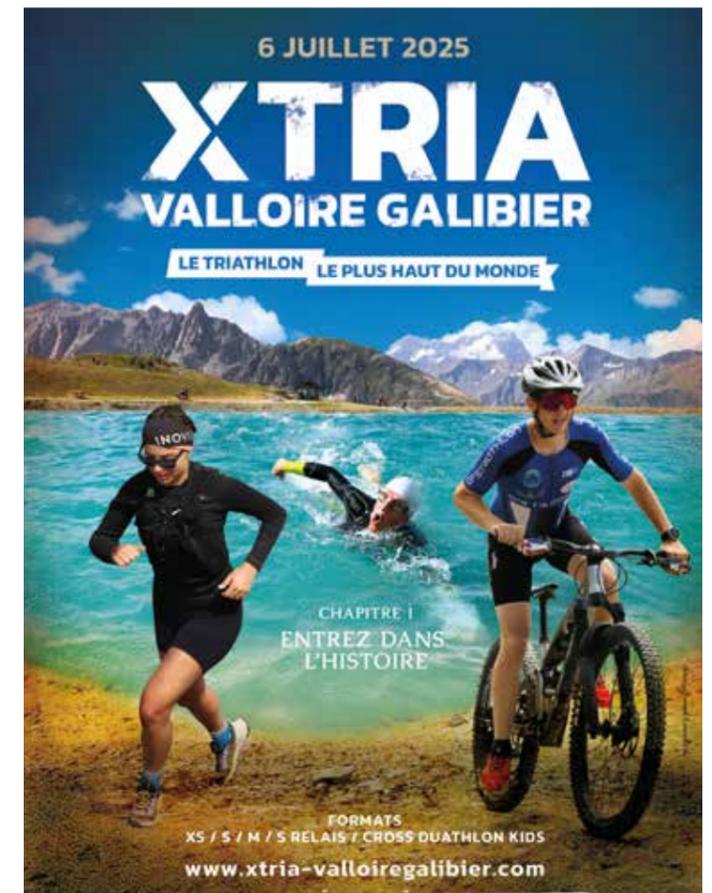
La refonte du site internet respecte l'échéancier. L'objectif est de promouvoir la destination Valloire par valloire.net (nouvelle version) d'ici le 15 septembre.

La marque Qualité Tourisme évoluant vers le label Destination d'Excellence, Valloire Tourisme va devoir très rapidement s'approprier le nouveau référentiel et tenir compte des exigences notamment en termes de Développement Durable.

L'éco-responsabilité prend une part désormais significative dans les critères de certification. Pour rappel, la labellisation est un prérequis pour permettre à l'OT de prétendre à un classement en catégorie 1.

L'été 2025 sera marqué par la naissance du XTRIA Valloire-Galibier, Cross Triathlon le plus Haut du Monde (toutes les épreuves auront lieu à plus de 2000 m d'altitude). Intégré au challenge national Cross Triathlon de la FFTRI avec le format M, cet événement promet de devenir une référence pour les passionnés de défis extrêmes. Portées par l'Association XTRIA 2000+, les 4 épreuves qui se dérouleront le 6 juillet, sont soutenues techniquement et financièrement par Valloire Tourisme, la Commune et l'Association Trail Galibier-Thabor. L'un des objectifs pour cet été réside à nouveau dans la performance médiatique, à l'image des bénéfices hivernaux 2024/2025 : 1h25 d'antenne sur les chaînes de télévision (18 reportages issus de TF1, M6, France 2, France 3, Tv8 Mont-Blanc, Bougez vert...) soit un joli total de 85 minutes.

Enfin côté espace de travail, les équipes œuvreront dans des locaux administratifs rénovés avec une répartition différente des bureaux. La toiture a été isolée et entièrement refaite. 2026 devrait permettre le changement des menuiseries et la façade extérieure. Quant à la zone d'accueil des vacanciers, elle fera l'objet d'une attention particulière dès 2026 avec le lancement d'une réflexion aux côtés d'un professionnel de l'aménagement.



Le bilan de l'hiver

C'est une bonne habitude, l'hiver a encore très bien commencé pour Valloire Réservations avec deux semaines très bien remplies pour les vacances de Noël et une progression globale sur la période.

La période intervacances de janvier, toujours de 5 semaines, est restée stable à un niveau très satisfaisant (cette période bénéficie sans doute de reports de clients qui venaient auparavant en mars).

Le mois de février avait une bonne répartition des zones scolaires, mais toutefois un peu moins favorable que l'hiver dernier. Il reste stable en remplissage, malgré une dernière semaine un peu plus difficile (Zone A).

L'intervacances de mars est contrasté avec deux premières semaines bien remplies et deux semaines suivantes plus difficiles. Avril voit une belle progression grâce à un calendrier scolaire favorable (Zone B en vacances) mais aussi une belle offre station avec la Montagne aux Enfants et une vraie mobilisation pour mettre en avant cette période.

Globalement, c'est encore un très bon hiver, qui vient récompenser le travail de notre équipe avec un nouveau record de volume d'affaires pour Valloire Réservations qui dépasse pour la première fois le cap des 8 millions d'euros pour l'hiver seul.

Chaque année, de plus en plus de propriétaires particuliers nous font confiance en nous confiant la commercialisation de leurs biens et nous tenons à les en remercier, ainsi que tous les socio-professionnels de la station avec lesquels nous avons construit une excellente collaboration au long terme, basée sur une confiance réciproque.

Concernant l'été

Le travail de fond réalisé sur nos offres d'été et leur mise en avant sur valloire.com a porté ses fruits à partir de l'été 2024 qui a bien progressé.

Il devrait en être de même pour l'été 2025, mais les réservations d'été étant toujours plus tardives, il est encore tôt pour avoir des chiffres fiables.

Les réservations semblent se maintenir à un bon niveau, avec un mois d'août restant bien supérieur au mois de juillet, dont la première semaine est tronquée par des vacances scolaires commençant le 05 juillet.

Et l'hiver prochain ?

La tendance à l'anticipation des réservations d'hiver est définitivement validée puisque pour la troisième année consécutive nous avons une belle avance, à date équivalente, sur les réservations en cours.

Nous récompensons les propriétaires qui nous accompagnent dans cette démarche en acceptant de nous fournir leurs disponibilités précocement, en leur permettant de bénéficier d'un avantage sur leur taux de commission.

Par ailleurs, la SEM Valloire anticipera à nouveau l'ouverture du domaine skiable puisque les secteurs de la Sétaz et du

Crey du Quart seront ouverts dès le 13 décembre pour offrir 80 km de pistes.

Les grandes lignes du remplissage :

Noël et le jour de l'an resteront sans doute à un niveau élevé, ainsi que janvier qui ne voit pas de changements fondamentaux.

C'est malheureusement plus compliqué pour les vacances de février dont la répartition de zones scolaires n'est pas favorable.

Avec la zone A seule en première semaine, on retrouve un scénario qui s'est déjà déroulé sur l'hiver 2022/23 et n'avait pas été bon du tout.

Les deux semaines centrales seront très bien remplies mais la dernière semaine sera également plus faible (zone C seule). Mars sera sans doute similaire à l'hiver dernier et avril, avec la zone A seule en vacances, probablement plus faible.

C'est donc dans l'ensemble un scénario moins favorable qui se profile pour l'hiver prochain et nous devons redoubler d'efforts pour maintenir notre performance.

Des bonnes nouvelles pour nos adhérents !

Nous avons mis en place depuis l'hiver dernier, sans coûts supplémentaires, un service de caution dématérialisée avec notre partenaire Swikly et ce fut un vrai succès avec plus de 200 propriétaires qui ont déjà souscrit à l'offre.

Baisse de notre taux de commission

A la sortie de l'hiver 2020/21 dont l'activité avait quasiment été mise à l'arrêt par le Covid, la situation financière de Valloire Réservations n'était pas bonne, créant le risque de ne pas pouvoir poursuivre notre activité en cas de nouvel incident et nous avons été dans l'obligation d'augmenter d'1% notre taux de commission.

La santé financière de Valloire Réservations est bonne aujourd'hui et notre dernière Assemblée Générale a donc validé la proposition du Conseil d'Administration de baisser le taux de commission de 9% HT à 8% HT à compter de l'hiver 2025/26.

En complément de cette baisse, nous maintenons le bonus de 1% pour mise en location précoce.

Baisse de la remise accordée par le propriétaire en cas de réservation par une agence de location :

Les agences de réservation et OTA représentent aujourd'hui 15% de nos réservations et sont une source précieuse de nouveaux clients pour Valloire (qui compte par ailleurs une forte part de clients fidèles). Nous avons une demande importante de leur part que nous ne pouvons pas toujours fournir, faute de logements acceptant de financer la remise nécessaire à la collaboration.

Nous avons donc décidé de prendre en charge une partie plus importante de leur commission pour inciter plus de propriétaires à participer en faisant passer la remise accordée par le propriétaire à 10% au lieu de 17%.

Reportages photo

Afin de proposer à nos clients des visuels toujours plus qualitatifs, notamment pour la réservation en ligne sur valloire.com, nous allons également financer des reportages photos professionnels pour nos adhérents, sur un rythme d'environ 20 logements par an.

Ce sont donc plusieurs bonnes nouvelles en ce début d'été pour les adhérents de Valloire Réservations !

Nous allons par ailleurs, renforcer à nouveau notre équipe d'un emploi saisonnier à la réservation et nous recrutons une personne de septembre 2025 à début avril 2026. N'hésitez pas à le faire savoir autour de vous !

Thierry Durand - Directeur

SEM VALLOIRE

Une sortie en dameuse pour les élèves de CM2



Cet hiver, la SEM s'est dotée d'une cabine spéciale, entièrement vitrée et chauffée, qui, perchée à l'arrière d'une dameuse, permet d'accueillir 15 personnes confortablement assises. Grâce à cet équipement, des vacanciers ont eu le plaisir de découvrir, plusieurs soirs par semaine pendant toute la saison d'hiver, le domaine skiable, le soir à sa fermeture, et d'en apprendre un peu plus sur le métier de dameur. Cette nouvelle activité a connu un franc succès.

Afin de faire découvrir aux enfants Valloirins l'un des métiers essentiels, et souvent fascinants, de leur environnement, la SEM a décidé d'offrir une sortie en dameuse aux élèves de la classe de CM2. Cette sortie a eu lieu le 31 mars, au soleil couchant. Les 10 élèves participants ont vécu un moment unique, au milieu de paysages à couper le souffle. De quoi créer des vocations !

Crédit photo : Pascal Delannoy

QUAND LES POPULATIONS DES HAUTES VALLÉES ALPINES ACCÉDAIENT A LA CONSCIENCE POLITIQUE

e-PASS LOISIRS

Une carte unique avec accès à la piscine, à la patinoire, aux remontées, et bien plus !

TARIFS	
1 à 3 jours	21€
4 jours	28€
5 jours	34€
6 jours	34€ (9 ^e jour offert)
7 jours	42€
8 jours	48€
9 jours	54€
10 jours	60€
11 jours	66€
12 jours	72€
13 jours	78€ (13 ^e jour offert)
14 jours	84€
15 jours	90€
Forfait saison	242€

REMONTÉES MÉCANIQUES

Accès sans limite à partir de 10€ pour les adultes

TÉLÉCABINE DE LA BRIVE

Du 05 juillet au 30 août : Tous les jours de 10h à 17h
Les mercredis : Ouvert jusqu'à 19h

TÉLÉSIÈGES LAC DE LA VIEILLE ET BRIVE 2

Du 05 juillet au 30 août : Tous les jours de 10h à 17h

ACTIVITÉS D'ALTITUDE

Avec votre e-Pass, retrouvez au sommet de la télécabine de la Brive : bosses géantes, châteaux géométriques, sentiers pédestres, aire de jeux, accueil des animaux, ateliers pieds-nus et d'autres surprises ainsi que le terrasse de l'Alp de Zélie.

PATINOIRE

Entrée seule possible à partir de 7.00€ pour les adultes

Ouvert tous les jours de 09h30 à 20h30
Personnel fermiers antigèle à 10h
MMMS : Bactères jusqu'à 22h les lundis et jeudis
Ouverture de 09h30 à 15h30 à partir du 3 août

PISCINE

Entrée seule possible à partir de 7.00€ pour les adultes

Tous les jours : De 10h à 19h
Sauf samedi : De 13h à 19h

ENCORE + DE FUN

Tyroliennes de l'Alpe et de l'Alajon
À partir de 6.50€ le passage

Grande tyrolienne La Catteda
À partir de 39€ le passage

Big Air Bag
À partir de 11€ les 3 sauts

Mountain Karts
À partir de 18€ la descente

CONTACT

VALLOIRE
SEM Valloire : +33 (0)4 79 59 03 90
Office du Tourisme : +33 (0)4 79 59 03 96
valloire.com - sem@valloire.net

ESPACE VENTE
Tous les jours de 09h45 à 18h45

BASE DE LOISIRS
Tous les jours à partir de 10h

Tennis : 06 59 03 06 70
Golf : 06 81 58 24 32
Tir à l'arc : 06 75 02 08 98

LIÈTE COMPLÈTE DES TARIFS :
www.valloire.com/valloire-les-mercredis-de-zelie

TÉMOIN D'UN ACCIDENT ?
Appelez le 112 (sauteurs-pompiers) et prévenez les patrouilleurs (aux remontées mécaniques ouvertes ou appelez le +33 4 79 59 03 90).

Crédit photo : Alban Pernet / Thierry Sierant / Xavier Kury / Valloire Tourisme

L'ALP' DE ZÉLIE

Au sommet de la télécabine de la Brive.
Tel. 04 79 59 59 38

LES MERCREDIS DE ZÉLIE

Du 18 juillet au 27 août, bénéficiez d'une ouverture tardive, tous les mercredis, de la télécabine pour profiter de la fin de journée à 2 300 m d'altitude.

Formule le mercredi incluant :
+ La montée en télécabine
+ 1 cocktail au choix
+ 1 planche apéro

26€

VALLOIRE SÉNTIERS PIÉTONS ET PISTES VTT MOUNTAIN-KART VTT-AE ÉTÉ

CODE DU VTTISTE

En VTT, le port du casque est obligatoire. Choisissez votre itinéraire selon votre condition physique et votre niveau technique. Consultez le maître avant de partir. Présentez de votre itinéraire et heure de retour. Ayez un équipement adapté (équipement chéat et imperméable, petit outillage pour faire face à une panne).

Modérez votre allure en fonction de la fréquentation et de la visibilité du terrain, respectez les autres pratiquants.

Pour croquer ou dépasser, signalez votre présence sonore. L'arrêt, respectez une distance de sécurité, passez au pas ou arrêtez-vous.

Les piétons sont toujours prioritaires. Stop ou sports sauvages, ne créez pas de sentiers, passez-les, sans autorisation préalable. Respectez les sentiers et l'environnement, rampez vos déchets.

Service : un point de lavage VTT est proposé sous le pylône de la télécabine.

Des animaux pâturent à proximité des parcours VTT, afin d'éviter leur dérangement et les accidents, merci de ralentir à leur proximité. Si vous rencontrez un ou des chiens de protection de troupeaux, adoptez une attitude calme et en cas d'approche, descendez et posez votre vélo.

VALLOIRE
Croy du Quart

VERNEYS ET GALIBIER
Valloire Sotaz

VALLOIRE
Sotaz

La commune, à laquelle les Français sont très attachés, est la plus petite cellule administrative et politique française. Elle est, en même temps, la bonne dimension pour que les citoyens de tout âge reprennent goût à la politique, reprennent le chemin de sa pratique, cette activité inventée en Grèce au Ve siècle avant notre ère, qui peut se définir comme l'art de gouverner et d'administrer la Cité, en plaçant au cœur de celle-ci le bien commun. Dans les hautes vallées alpines il a joué un rôle fondateur.

LA NOTION DE BIEN COMMUN

Bien commun et intérêt général représentent deux conceptions de l'homme et de la société. Ils résultent d'une lente évolution de la pensée politique. Thomas d'Aquin pense que l'état naturel de l'homme est l'état social et attribue au Prince la mission de réaliser le bien commun. En revanche, les philosophes du XVIII^e siècle distinguent l'état de nature du contrat social et substituent au bien commun la notion d'intérêt général.

La fin du XX^e siècle est marquée par un retour de la notion de bien commun : « il est impératif que je me soucie de ce qui se passe autour de moi et que je m'implique dans la vie de la Res publica », c'est à dire la chose publique. Le bien commun porte en lui une valeur éthique, s'inscrit dans la longue durée et permet de rétablir l'équilibre entre pouvoir politique et pouvoirs économique et financier.

Pour résumer : l'intérêt général ne se réfère à aucune éthique, il vise uniquement la finalité et l'efficacité des choses. C'est l'intérêt du plus grand nombre qui laisse une partie de la société sur le bord du chemin. Le bien commun vient corriger cette absence de rapport à l'éthique en impliquant tout le groupe, sans exception, une fois que le périmètre de celui-ci a été défini.

LES BIENS COMMUNS À L'ORIGINE D'UNE CONSCIENCE POLITIQUE DANS LES HAUTES VALLÉES ALPINES

Dans les Etats de Savoie, les communs – bois, landes, pâturages, eaux courantes et stagnantes – entrent dans l'histoire lorsqu'ils laissent une trace écrite à partir des XII^e et XIII^e siècles. Ils tiennent une place fondamentale dans l'organisation des communautés des hautes vallées qui ont été « de petites républiques rurales ». Ce sont de vastes espaces incultes contrôlés par des seigneurs qui entendent faire valoir leurs droits sur ceux-ci, les paysans n'ayant que des droits d'accès ou des droits d'usages, contre le paiement de redevances coutumières. La fragilité de cette situation fait que les communautés paysannes s'organisent, se structurent et deviennent des interlocuteurs incontournables des autorités princières qui leur reconnaissent de réels pouvoirs locaux. Ces nouvelles communautés ont désormais la pleine personnalité juridique et ont à leur tête une véritable élite rurale constituée d'éleveurs, d'artisans, de notaires. Elles bénéficient de l'affirmation des principautés alpines (le comté de Savoie), de la généralisation du droit romain et de la nécessité vitale de conquérir de nouvelles terres, vers le haut.

Devenues l'interlocuteur privilégié du Prince, elles font cause commune avec lui contre les féodaux. Elles acquièrent, alors, la propriété utile des communs, le Prince n'en conservant que la propriété éminente. Ces droits sont portés par écrit dans des chartes

de franchises, des albergements.

L'exercice de ces droits implique que les communautés forment un corps autonome qui se gouverne et administre ses biens en toute indépendance. Cette évolution est liée à l'existence de biens communs, d'une élite rurale et à la pleine personnalité juridique. Une forme de démocratie montagnarde qui se perpétuera jusqu'à l'achèvement de la centralisation de l'Etat savoyard au milieu du XVIII^e siècle.

« DE PETITES RÉPUBLIQUES RURALES »

Une fois constitué en communauté le groupe doit acquérir une identité qui lui donnera cohésion, fera qu'il sera prêt à revendiquer et à défendre des espaces qu'il juge vitaux. La communauté est alors un groupe humain qui habite un même lieu, exploite un même territoire, agit collectivement et doit forger son identité et défendre ses intérêts dans des conflits interminables.

La communauté ou commune est composée des chefs de famille qui possèdent la jouissance collective de biens communs : ce sont les communiens. Ils ont tous le droit de se réunir, de délibérer et de voter. Ils peuvent tous être élus à une fonction de syndics, de conseillers ou d'officiers de la communauté. Dans ces hautes vallées l'activité civique est riche. À Valloire, pour les années 1722-1724, les communiens ont siégé trente-sept fois. Au cours de ces assemblées ils ont élu, accordé des procurations à un ou plusieurs de leurs membres, réglé des problèmes consécutifs à des inondations, à la visite inopinée d'une autorité venue de Chambéry. Chaque assemblée fait l'objet d'un procès-verbal, suivi des signatures des présents.

EN CONCLUSION

Considérer que les communs sont une voie de recours possible pour répondre aux grands défis contemporains, entre autres au changement climatique et à la perte de biodiversité, est une option que nous ne pouvons pas écarter. Avec eux, nous ne sommes plus prisonniers de l'alternative : l'État ou le marché, un régime autoritaire ou une démocratie. Une troisième voie devient possible, plus souple, bien adaptée aux collectivités territoriales, expérimentale. L'écartier ne serait pas une négligence mais une faute, d'autant que notre histoire des hautes vallées nous fournit nombre de leçons d'expérience.

Dominique LEVET

Professeur honoraire - Histoire et sciences politiques

Conférencier

Membre de l'Académie de Savoie

La charte éco-événementielle de Valloire

↳ La commune de Valloire a obtenu le label Flocon Vert en novembre 2022, témoignant de son engagement en faveur d'un tourisme durable et responsable. Ce label, attribué par l'association Mountain Riders, repose sur une démarche structurée visant à intégrer les principes du développement durable dans la gestion des stations de montagne. La labellisation est valable 3 ans. Ainsi, à partir de l'été 2025, la commune commence le processus pour obtenir une nouvelle labellisation. Le comité de labellisation rendra son avis au printemps 2026.

Tout au long de l'année, Valloire accueille de nombreux événements en tous genres. Ces événements sont une véritable richesse pour le territoire. Toutefois, l'activité événementielle est parfois pointée du doigt pour les impacts environnementaux qu'elle génère, en termes de production de déchets, consommation d'énergie, d'eau et de papier, transport des visiteurs, restauration, etc. Tout événement peut être revisité en vue de réduire ses impacts environnementaux. Ainsi, la commune souhaite s'engager dans une démarche conciliant manifestations et développement durable, en signant avec ses principaux organisateurs d'événements, une charte éco-événementielle.

Objectifs de la charte éco-événementielle

La charte éco-événementielle a pour objectifs principaux :

- Réduire l'impact environnemental des événements en limitant la consommation d'énergie, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre.
- Promouvoir des pratiques durables telles que le tri sélectif, l'utilisation de matériaux recyclés et la gestion responsable de l'eau.
- Sensibiliser les participants aux enjeux environnementaux et les encourager à adopter des comportements écoresponsables.
- Valoriser les acteurs locaux en intégrant des prestataires et des produits locaux dans l'organisation de l'événement.

Principaux engagements de la charte

À terme, tous les événements organisés dans le village devront s'engager à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue en termes d'éco-conception et de développement durable, en faisant particulièrement attention aux thèmes suivants :

- 1. Alimentation responsable** : préférence pour des produits locaux, de saison et issus de l'agriculture durable...
- 2. Mobilité durable** : encouragement de l'utilisation de transports collectifs, de la marche à pied ou du vélo pour se rendre à l'événement...
- 3. Communication responsable** : réduire les impressions, utiliser du papier recyclé...
- 4. Gestion des déchets** : mise en place de points de tri sélectif, réduction des déchets à la source et promotion de la réutilisation...
- 5. Solidarité** : assurer l'accès à l'événement pour tous, y compris les personnes en situation de handicap...
- 6. Mobilisation** : organisation d'ateliers, de conférences ou d'animations pour informer les participants sur les pratiques durables...
- 7. Énergie** : utilisation d'énergies renouvelables et réduction de la consommation énergétique des installations temporaires....
- 8. Achats durables** : préférer des produits biodégradables et éco labellisés...
- 9. Respect des sites naturels** : Assurer une action de ramassage des déchets sur le site après l'événement...

Les organisateurs engagés dans la démarche pourront choisir au moins 3 objectifs sur lesquels agir, mettre en place des indicateurs et assurer un suivi de leur action.

En 2025, cinq des plus importants organisateurs d'événements sur Valloire ont été sollicités pour mettre en place cette charte dans leur organisation. Cette première phase « test » permettra de s'améliorer selon les retours de ces partenaires.

Entre 2026 et 2027, tous les organisateurs d'événements se déroulant sur Valloire devront adhérer à cette charte et la mettre en place, toujours avec l'appui de l'Office de Tourisme et de la Mairie.

Cette charte éco-événementielle offre un cadre structuré et concret pour organiser des événements respectueux de l'environnement en montagne. Elle constitue un levier important pour promouvoir un tourisme durable et sensibiliser le public aux enjeux écologiques.

Les assos



Le Snowclub Valloire, un rayonnement sur le circuit international



→ Comme à son habitude le Snowclub a débuté sa saison par son AG et son repas convivial, l'occasion de nous réunir avant l'hiver et de lancer la saison 2024-2025.

La saison a été marquée pour nos jeunes riders par un calendrier départemental difficile en raison d'annulations.

Néanmoins le club a pu se déplacer sur 10 compétitions, et aux Championnats de France qui ont lieu à Vars et aux Carroz. Félicitations à Pia MARTIN, qui a intégré le groupe Comité et qui malgré une blessure en début de saison, a fait rayonner le club en finissant 1^{ère} au KNT Boarder de La Plagne ; et à Sylvain BRECHET notre handi sport qui a fini 2^e ce même jour. De même Nino DELPLACE finit 3^e en Slope au KNT de Font Romeu.



Mais l'évènement de cette saison vient de nos deux snowboarders en circuit international et en Coupe d'Europe, avec Noé PETIT et Anaïs JOUFFROY.

En effet ils se sont illustrés sur les podiums avec le titre de champion du monde universitaire en slope style puis vice-champion du monde universitaire en big air pour Noé, et une prometteuse 4^e place au classement général de la Coupe d'Europe et un top 10 aux Championnats du monde junior pour Anaïs.

Notre saison s'est terminée avec l'organisation de notre BBQ de fin de saison, accompagné d'un Contest slalom parallèle sur le plan de Thimel. L'occasion pour nous de nous réunir, et de remercier toutes les personnes qui nous soutiennent.

Notre club reste une association, qui aime à voir progresser dans le plaisir les plus jeunes, et reste admiratif devant ceux qui décrochent les plus beaux résultats.



Nous avons pu organiser de nouveau notre épreuve de Bank Slalom en mars, épreuve du circuit départemental (SST) et accueillir environ 80 participants.

L'occasion de remercier l'ensemble des personnes ayant pu contribuer à cette réussite : le Comité de Savoie, les parents bénévoles et le Bureau du club, nos coaches, Jackie Martin, l'ESI, la Sem, la mairie de Valloire, l'Office de Tourisme, l'ESF... Nos riders étaient à la fête avec 9 podiums !

Merci à nos photographes : Coralie des P tits Cailloux et Mathias.

Des nouvelles d'Anaïs

Ça y est Anaïs a fini sa saison, elle revient des Championnats Mondiaux Juniors avec une 8^e place.

Elle est très heureuse des réussites de sa saison :

- 2 podiums aux Championnats de France Elite,
- 2 podiums en Coupe d'Europe,
- 4^e du Classement général de la Coupe d'Europe
- un top 10 aux Championnats Mondiaux Juniors, et 2 sélections en Coupe du Monde.

Beaucoup de plaisir, de nombreux apprentissages, de très belles expériences et motivée à fond pour continuer à travailler et progresser.

Anaïs va reprendre la direction du Lycée d'été Haut Niveau sur Albertville après sa pause hivernale et poursuivre sa préparation physique.

C. Jouffroy



Des nouvelles de Noé : une ascension remarquable sur la scène internationale.

La saison 2024-2025 a marqué un tournant dans la carrière de Noé qui s'est illustré par des performances exceptionnelles en slopestyle et big air, consolidant sa place parmi les talents prometteurs de la discipline.

Triomphe aux Jeux Mondiaux Universitaires de Turin. Le 17 janvier 2025, lors des Jeux Mondiaux Universitaires (FISU) à Bardonecchia, Noé a décroché la médaille d'or en slopestyle avec un score impressionnant de 91,25 points, devançant le Néerlandais Thom Vogel [88,75] et son compatriote français Liam Garandel [84,75].

Comme si cela ne suffisait pas, Noé Petit a obtenu sa deuxième médaille à Turin en se parant d'argent en snowboard big air.

Podiums en Coupe d'Europe : le 19 janvier 2025, il a obtenu la 2^e place en big air à Bardonecchia avec un score de 81,80 points et le 21 mars 2025, il a terminé 2^e en big air à Anton, Autriche, avec un score de 124,40 points.

Progression dans le classement FIS : tout au long de la saison, Noé a amélioré ses points FIS, atteignant 106,70 en big air et 93,50 en slopestyle, témoignant de sa progression constante sur la scène internationale.

Avec ces résultats, Noé confirme son statut de snowboarder à suivre, prêt à relever de nouveaux défis et à viser les plus hauts sommets du snowboard mondial.

N. Petit



Le Festival Valloire baroque 2025 explorera « Un monde sacré ! » et quel monde !

↳ La programmation fera coexister des musiques sacrées, « chez elles » dans l'église de Valloire, avec des airs qui célèbrent la terre, l'eau, l'air et la vie humaine, par essence sacrés.

D'où l'illustration du festival avec un globe de Vincenzo Coronelli, un moine qui avait réalisé deux imposantes sphères de 4 mètres de diamètre de chacune 2 tonnes, offertes à Louis XIV et aujourd'hui exposées à la Bibliothèque François Mitterrand. C'est ainsi que la voûte céleste et ses constellations, objets inépuisables d'admiration et de songes, ornent cette année l'affiche du festival.

La saison 2025 accueillera des ensembles très réputés tels que Pulcinella, dirigé par Ophélie Gaillard... une habituée de Valloire ; avec Sandrine Piau et Emmanuelle de Negri, l'ensemble fera entendre des nocturnes sacrés de Fiocco et de Couperin. Qui plus est, ces artistes enregistreront un CD du concert, tirant parti de l'excellente acoustique de l'église, idéale pour en offrir aux Valloirins une archive sonore.

Tout aussi remarquable, The Gesualdo six, ensemble anglais en tournée en Europe, illustrera l'héritage du fameux compositeur français de la renaissance que fut Josquin des Prés. L'Ensemble belge Clematis d'une part et l'Orchestre de l'Opéra Royal du Château de Versailles d'autre part évoqueront la douleur de Marie au pied de la croix ; Clematis autour d'une œuvre de Ferrandini intitulée *Pianto di Maria* alors que l'Orchestre de l'Opéra Royal interprétera les célèbres *Stabat Mater* de Vivaldi et de Pergolèse avec la soprano Sarah Charles, et la mezzo Ambrosine Bré.

Pour la traditionnelle Promenade musicale, dont le pique-nique aura lieu au hameau des Granges, le duo Dulces Exuvia invitera à une méditation sur le sens de la vie abordant des thèmes tels que : crépuscule, songe, clarté de la lune, aube...

Quant à l'ensemble Obsidienne d'Emmanuel Bonnardot, il nous invitera, selon les termes de notre Directeur Artistique

Gaël de Kerret, à une « fête médiévale de la messe de l'âne où des laïcs font rentrer dans l'église l'âne portant Marie ». Le jeune ensemble Mirabelle formé d'étudiants du Conservatoire de Lyon, nous fera voyager en 1685, année de naissance de trois grands de l'ère baroque que sont Bach, Scarlatti et Haendel.

Je tiens à évoquer tout spécialement les « Passerelles culturelles », inaugurées en 2022, qui conjuguent musique baroque et expression artistique actuelle. Leur objectif est de permettre aux publics distants de la musique classique, ou que le « baroque » inquiète, de découvrir ce répertoire... en résonance avec un art plus familier. L'an passé, l'ensemble Toccata e Fuga de Mathilde Horcholle, directrice de l'Ecole de Musique, créait, en complicité avec deux acrobates, *Corpus fantasticus*, une composition étonnante de poésie, d'humour et de beauté ; un spectacle redonné dans l'année au théâtre Gérard Philippe de Saint-Jean-de-Maurienne. Nous sommes très heureux d'inviter à nouveau Toccata e Fuga pour une nouvelle création

2025 intitulée *Sacrebleu !* mariant danse HipHop - Krump pour les spécialistes - et musique de Bach.

Il me reste à remercier toutes celles et ceux qui font la réussite du festival : artistes, festivaliers, mécènes, partenaires, élus qui votent nos financements, clergé, bénévoles, responsables associatifs, hôteliers, hébergeurs... dont les concours sont tous aussi essentiels ! Je saisis l'occasion pour remercier particulièrement la Commune de Valloire et l'Office du Tourisme pour leur généreux soutien, d'autant que ce 16ème festival bénéficiera du nouvel éclairage de l'église, pour un émerveillement visuel autant que musical.

Dominique Longchamp

Pour le plaisir et pour aider, hébergez un musicien la veille et le jour de son concert !

Contactez nous : admin@festivalvalloirebaroque.com



SLA se mobilise contre une maladie rare de l'enfant

↳ Notre association Sois Là Aussi se mobilise cette année pour soutenir une maladie neurologique rare : l'Hémiplégie Alternante de l'Enfant.

Nous accompagnons une famille touchée par cette pathologie. Leur petite fille, Lya, en est malheureusement atteinte. Durant toute l'année 2025, les actions SLA seront dédiées à Lya : pour améliorer son confort, soulager ses parents, et pourquoi pas, leur offrir un moment de détente en famille. Ils le méritent pleinement.

Être en bonne santé est un bonheur inestimable. Être malade, c'est livrer une bataille au quotidien.

Avoir un lit, est-ce un luxe ?

Eh bien, pour Lya et ses parents, oui.

Le lit médicalisé dont elle a besoin a coûté 11270 euros. Il n'est pas doré à l'or fin : il est simplement adapté à sa pathologie, à son confort et à celui de ses parents.

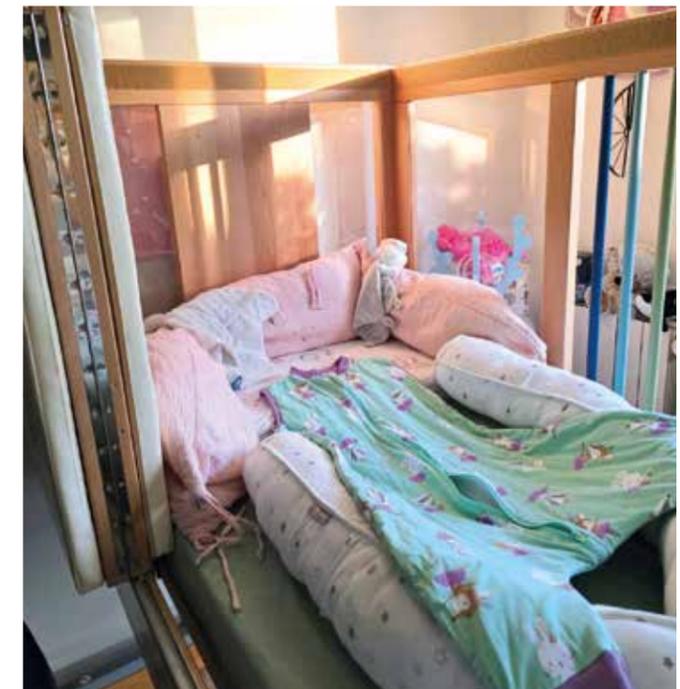
Grâce à votre générosité lors de différents événements, comme le Défi 24h, le Trail Blanc ou le Trail Galibier Thabor, notre association a pu leur verser 4000 euros pour les aider à concrétiser cet achat indispensable.

Et nous continuerons avec cœur et détermination, à les accompagner.

Nous comptons donc sur vous pour le prochain Défi, qui se déroulera les 13 et 14 septembre prochain.

Isabelle Savoye & Isabelle Gorin

Co-Présidentes



De la glisse, de l'énergie, et toujours plus d'idées !

→ Installée au cœur de Valloire, l'association Lu' Matchut poursuit sa mission : faire vivre la station toute l'année, avec des événements originaux, festifs, et ouverts à tous. En ce printemps 2025, retour sur nos actions et regards tournés vers l'avenir !



LU Waterslide #3 : L'événement givré de la fin de saison

Le 12 avril dernier, la troisième édition du LU' Waterslide a une nouvelle fois offert un moment inoubliable aux participants et spectateurs. Le principe ? Traverser un bassin d'eau glacée sur un objet glissant, avec style, humour ou audace. Entre bateau pirate, transats glissants et autres engins bricolés avec génie, l'imagination était au rendez-vous !

Avec une météo parfaite et une foule venue nombreuse, cette édition a été un vrai succès ayant satisfait petits et grands !

Merci aux services techniques, à la mairie, à l'office du tourisme, aux commerçants et surtout aux bénévoles, sans qui cet événement ne pourrait avoir lieu.

Notre calendrier se poursuit avec :

- **LU OKTOBERFEST #3**, début d'octobre.
- **Soirée de début de saison**, début décembre.

Depuis ses débuts, Lu' Matchut porte un objectif clair : proposer des animations qui rassemblent et dynamisent la vallée. Nous avons à cœur de faire rayonner Valloire au-delà des seules périodes touristiques classiques, en imaginant des rendez-vous accessibles et conviviaux !

Envie de nous rejoindre ?

Nous organisons des événements pour tout le monde, et sommes toujours à la recherche de bénévoles motivés. Si vous aimez l'ambiance, les idées qui sortent des pistes, et les bons moments partagés, venez rejoindre notre équipe !

Le bureau de l'association LU' MATCHUT.

La saison d'hiver 2024/2025 a été particulièrement chargée pour le club avec :

- le 4 décembre à Valmeinier, la réunion des membres du bureau, au restaurant Le Brézain pour un repas de travail à la fois délicieux et convivial ;
- le 17, une séance de cinéma avec le film « En fanfare » ; le 20, le traditionnel repas de Noël où 63 aînés ont été chouchoutés par Sandra et Hervé à l'hôtel le Christiania ;
- et enfin du 22 au 27, le Marché de Noël au cours duquel pendant cinq jours les membres du bureau ont retroussé leurs manches en animant avec succès un stand de crêpes, gaufres, kougloufs, bugnes « maison » et vin chaud



Malheureusement, dans le même temps on apprenait les décès de Pierre Créon, à l'âge de 92 ans et de notre doyenne Renée Thomasset à l'âge de 102 ans. Pierre et Renée, grands fidèles du club, passionnés tous les deux de parties de belote aux rendez-vous du jeudi après-midi.

Fin janvier, a eu lieu l'assemblée générale qui a réuni une nombreuse assistance à la salle du Galibier.

Des élections s'y sont déroulées. Trois membres sortants étaient désignés : Liliane Feutrier, Marie-Rose Falcoz et Béatrice Magnin. Béatrice ne souhaitant pas se représenter, Liliane et Marie-Rose étaient réélues, rejointes par Cécile Jacob représentant les adhérents de Valmeinier.

C'est autour de la fameuse galette des rois de la boulangerie Rambaud des Verneys que la réunion s'est achevée.



Le 5 février, 38 gourmands ont fêté la Chandeleur autour d'un goûter crêpes au Chant du pain. Le 16 mars, le concours de belote entre valloirins, résidents et vacanciers a réuni vingt doublettes à la salle Gabriel Julliard. Un moment très sympathique d'échange et de partage avec de très jolis lots pour tous les participants.



Le 18 mars, 54 convives se sont retrouvés à l'hôtel du Centre autour d'une succulente tête de veau. Le 2 avril c'est au restaurant « le Contoir » que s'est tenu le repas de Pâques auquel ont participé 53 personnes. Parmi elles, notre adhérente Paulette Bois, native de Valloire et résidant à St-Martin-de-la-Porte, nous quittait, quelques jours après, d'un AVC irréversible, à l'âge de 91 ans. Les membres du bureau renouvellent leurs plus sincères condoléances à toutes ces familles endeuillées.

Enfin juste avant l'été, du 11 au 17 juin, 38 Violettes d'Or ont fait un voyage en Italie depuis Valloire jusqu'à l'île d'Elbe et la Toscane en passant par les Cinq Terres. Un beau programme. A noter qu'au dernier conseil d'administration de l'AEP, dont le club des Violettes d'Or fait partie en tant que membre de droit, a été évoqué le changement de lieu des rendez-vous du jeudi qui se font depuis de nombreuses années à la salle du Galibier. Ils pourraient avoir lieu désormais au Centre Culturel. Les aînés n'y trouveraient que des avantages : un lieu situé au centre du village bien chauffé en hiver, un accès facile pour tous avec l'ascenseur, un grand parking. La proposition sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de bureau.

Le Président du club des Violettes d'Or
Georges Giraud

Des moments forts auprès des valloirins et vacanciers

↳ La saison d'hiver 2024/2025, au Centre Culturel, aura été très chargée en activités variées, animées par une équipe dynamique, concentrée sur un accueil de qualité pour répondre au mieux aux besoins des vacanciers et des Valloirins.



Elle aura été marquée par deux événements qui ont connu un franc succès : la première édition des « Sommets Littéraires » du 21 au 23 janvier et la deuxième édition de « Saveurez l'héritage valloirin » du 24 au 27 mars.

Les « Sommets Littéraires » portés par L'Association d'Éducation Populaire (AEP), Chiara Vallin-Canciani pour la librairie « Des livres et vous » de Saint-Jean-de-Maurienne, Valloire Tourisme et la municipalité de Valloire, soutenus par la SEM Valloire, l'ESF et Christian Magnin, Martin et JB de Grange Sport, avaient pour thème en cette première édition : le polar. Tous ceux qui y ont participé ont été ravis de la présence des trois grands auteurs de romans policiers que sont Olivier Norek (finaliste du prix Goncourt 2024 et prix Renaudot des lycéens pour Les guerriers de l'hiver), Nicolas Lebel (Peines perdues) et Olivier Bal (La meute).

Trois complices qui ont suscité pendant trois jours l'intérêt des lecteurs, des spectateurs et des écoliers au cours de deux conférences menées par Chiara, de la projection au cinéma de deux épisodes de « Tout le monde ment » [série télévisée dont Olivier Norek et Nicolas Lebel sont les scénaristes], de lectures faites en public, d'une rencontre avec les scolaires valloirins, de séances dédicaces, d'un parcours énigmes. L'évènement sera renouvelé en 2026 du 27 au 29 janvier. Le thème du polar sera repris tant le sujet est vaste et

grand le nombre des lecteurs. De leur côté les trois auteurs ont énormément apprécié l'accueil qui leur a été réservé. Ils sont repartis enchantés de cette pause littéraire dans la station, laissant sur leurs réseaux nombre de propos élogieux.

« Saveurez l'Héritage Valloirin 2 » a proposé sur quatre jours : une sortie aquarelle au Poingt Ravier ; une visite commentée à l'Atelier 1720 et une sortie gourmande à la ferme du Petit Borgé ; le repas valloirin où 60 gourmands ont apprécié les Tourtes de Jeannot par Paola Jullien-Cabanès, les farcis de choux d'Emilie Excoffier, de Pierrot Savoye, de Geneviève Giraud et de Jean-Pierre Rougeaux, les diots-patates du chef Guy Rapin et les bugnes de Liliane, Marie-Hélène, Andrée, Josette et Bernard ; la visite guidée de l'école, de la chapelle et du four au hameau de Bonnenuit par André Grange et d'un repas pris à midi à la ferme des Etroits avant les projections sur l'écran du cinéma de deux « Chroniques d'en haut » rendues possibles grâce à Laurent Guillaume (plus de 120 personnes à chaque séance). Et enfin le petit marché des producteurs locaux avec la préparation en direct par Guy Rapin, grâce au prêt du matériel par le traiteur des Pieds sous la Table, d'une savoureuse tartiflette qui a su régaler les connaisseurs. Cet événement se renouvèlera du 23 au 25 mars 2026.

A noter que, grâce à la décision du conseil municipal, la subvention accordée à l'Association d'Éducation Populaire (AEP) d'un montant de 50 000 € en 2024 a été augmentée à hauteur de 60 000 € pour 2025. La raison : la création d'un troisième emploi à temps plein pour l'hiver 2025-2026. Jusqu'à maintenant le centre culturel fonctionnait en hiver avec deux postes à temps plein et un poste de 12 heures, ce qui était nettement insuffisant au vu des très nombreuses activités et animations proposées en plus du cinéma.

De plus, grâce à notre TSA (Taxe de 10,72% calculée sur chaque entrée en salle de cinéma de Valloire reversée sur le compte du cinéma de Valloire), le cinéma va rénover son matériel vieillissant. Le nouveau matériel [serveur, écran, sono en 7.1 au lieu de 5.1 avec musique via TMS] d'un montant de 19994,40 € sera mis en place par Ciné Digital Lyon pour la saison d'été. Avec le montant de notre TSA, seuls 4000€ resteront à la charge de l'AEP.

↳ L'APEV, association pour les enfants de Valloire, est toujours motivée pour mener des actions profitant aux enfants ! Nous avons participé, à hauteur de 300€, au financement d'un spectacle « Tout le monde le sait », le 21 novembre, pour les tout-petits de 0 à 3 ans avec leurs parents ou nourrices agréées, en partenariat avec l'AEP.

Ensuite, début décembre, nous avons offert à tous les enfants du village, une séance de cinéma. Il nous semble important que chaque enfant puisse accéder à la culture au moins une fois dans l'année. L'AEP avait organisé trois séances différentes selon les âges des enfants : les petits ont vu « Le grand Noël des animaux », les moyens ont vu « Vaina 2 » et les grands ont vu la comédie « Les boules de Noël ». Les séances ont été précédées d'un goûter convivial avec la présence du père Noël !

Pour les fêtes de Noël, nous avons proposé une vente de sapin. Nous remercions tous les particuliers et commerçants qui ont participé à cette action, ainsi que les services techniques de la commune qui se sont occupés du trajet. Nous regrettons que certains sapins aient été livrés en mauvais état. Nous commençons d'ores et déjà à rechercher un autre prestataire pour l'an prochain.

Le dimanche 6 avril, nous avons tenu la buvette de la grande braderie des commerçants. La recette a été maigre mais nous retenterons l'an prochain.

Nous remercions les deux mamans bénévoles, Luce et Natacha qui assurent toujours les séances gratuites d'initiation à l'anglais, qui se déroulent à l'AEP les jeudis soirs.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 21 juin pour la fête de la musique sous le chapiteau. Nous serons là pour vous proposer des boissons et de quoi grignoter lors du concert organisé par Valloire Tourisme.

Cette année scolaire se terminera par un goûter lors du spectacle de l'école le 20 juin.

N'hésitez pas à suivre toutes nos actualités sur notre page Facebook.

Le bureau APEV



Une belle saison 24/25

↳ Grâce au maintien de la glace à l'automne 2024, les licenciés du Val Patin ont pu poursuivre leurs entraînements une à deux fois par semaine et ainsi maintenir leurs acquis techniques et artistiques appris pendant l'été.

Les patineurs compétiteurs ont pu préparer leurs programmes et participer à la première compétition de la saison, organisée fin novembre à Vaujany. La saison s'est ensuite poursuivie avec la coupe régionale d'Albertville en janvier 2025, puis celle de Chambéry en mars.



Nous félicitons particulièrement :

- Maéva Moret qui a validé sa médaille « Préparatoire »
- Tessa Hafsaoui qui a obtenu sa médaille « Préliminaire »
- Aurélie Eburderly a présenté un très beau programme à Vaujany, où elle décroche la 2^e place
- Marion Raina, notre juge de club, a jugé beaucoup de compétitions cette saison et a présenté une magnifique interprétation de la comédie musicale du Roi Lion à la coupe de Chambéry
- Solenn Nouailletas a su proposer un programme artistique très riche tout au long de la saison et passe en catégorie adulte
- Amandine Troccaz qui prend la 1^{ère} place de sa catégorie R3B à Chambéry
- Mahé Gex prend la 2^e place à Vaujany grâce à de belles pirouettes validées
- Alice Giraud monte sur la 3^e marche du podium à Chambéry et valide également ses pirouettes
- Inès Benrhamous finit 3^e à la coupe d'Albertville
- Adèle Cousin montre une belle progression tout au long de la saison, avec une dernière compétition marquée par des

éléments techniques à haut score, dont deux doubles sauts et deux Axel

- Edène Rapin se classe 8^e à Vaujany et réalise, elle aussi, une belle progression
- Amandine Gilbert, Romy Meunier et Clémentine Michel-land ont participé à leur toute première compétition lors de la coupe de Chambéry en catégorie R3C, avec de très belles prestations.

Au-delà des résultats en compétition, le Val Patin se réjouit d'avoir pu présenter 5 galas durant l'hiver 2024-2025, dont un gala avec le club de Saint-Étienne, et deux autres pendant les soirées Gameday en partenariat avec le club de hockey de Valloire, soirées très appréciées par le public.

Les galas de Noël ont transporté le public dans un univers enchanté et féerique, tandis que ceux de février/mars ont rendu hommage aux comédies musicales, le tout sublimé par des costumes originaux, des accessoires lumineux et artifices enflammés.



Pour l'été, le club prévoit également 5 galas dont un avec le club d'Albertville, un avec St Etienne, un autre lors de la soirée du tournoi de hockey le samedi 23 août et deux autres à déterminer.

Nous allons commencer également à préparer la saison de compétition 25/26 et espérons intégrer de nouvelles jeunes compétitrices du groupe école de glace. Enfin, pour la quatrième année consécutive, le Val Patin prévoit de participer au défilé du 15 août avec un char.

Place maintenant à quelques séances de roller ce printemps, avant de retrouver la glace mi-juin !

↳ La saison 2024/2025 est bientôt terminée et comme à son habitude, d'excellents résultats sont à noter avec une participation record sur les différents stages et compétitions.

Cette année encore, le stage départemental Benjamin/Minime s'est déroulé à Valloire avec un super accueil à l'auberge D+ pour tous les jeunes savoyards sélectionnés. Concernant le nombre de licenciés, le Judo Club Valloire est toujours sur une excellente dynamique.

46 petits Valloirins de 4 à 10 ans se retrouvent donc sur le tatami tous les jeudis à Valloire, 13 collégiens et 7 adultes continuent la pratique dans d'autres sections de Maurienne Judo (Saint-Jean et Saint-Michel) dont Valloire fait partie.

La pratique et les valeurs fondamentales du judo apprennent aux enfants pleins de vie à canaliser leur énergie et aux timides à s'ouvrir aux autres.

Il contribue à l'épanouissement de l'enfant. C'est une activité «socialisante» car elle se pratique obligatoirement à deux et qu'un groupe se crée autour du tapis.

Le judo se distingue aussi par son caractère égalitaire : la tenue (kimono) est la même pour tous. Seule la couleur de la ceinture, qui symbolise la connaissance, différencie les individus.



Avec le judo, l'enfant apprend à bien positionner son corps, à avoir un bon équilibre sur ses jambes, à bien verrouiller son bassin, à soulever une charge et à chuter.

C'est un apprentissage bien utile dans la vie courante. A cet égard, le judo constitue une éducation préventive bénéfique à la santé.

Le club tient à féliciter tous ses judokas qui ont brillé lors des manifestations sportives (nombreuses) qui ont eu lieu cette saison et tout particulièrement à Romain Galy et Maxan Miksa, champions Auvergne-Rhône-Alpes et 3^{èmes} au championnat de France de Kata qui s'est déroulé au Havre [67].

Nous leur souhaitons la même réussite pour la saison à venir. À noter aussi que notre professeur Edmond Miksa a réussi l'examen national du 6^{ème} Dan à Paris et qu'il porte désormais la ceinture Rouge et blanche. Haut grade venant récompenser 40 ans de judo, 27 ans de ceinture Noire et 22 ans d'enseignement.

Nous tenons encore à remercier la mairie de Valloire, la SEM Valloire ainsi que tous les parents qui jouent le jeu en se déplaçant régulièrement pour les trajets en compétitions et les trajets pour amener les collégiens aux différents entraînements toutes les semaines.

Résultats saison 2024/2025

COUPE DE MAURIENNE

Saint-Jean-de-Maurienne (73)

15/06/2024 - Microbes :

1^{ers} :

BUCHY Liam

DUBOIS ANERE Mahé

MAKAROV Alexandre

MARTIN Liv

NOVILLO LINARES Ulysse

RAMBAUD Noé

VINCENT Eli

2^e :

DA SILVA LOPES Lenny

DUMARCHER VERNEY Adrien

RACT Léo

YENNEK Aglaé

3^e :

LECLERE CHINAL Marcus

LIOTARD Laura

PHILLIPS-KRESS Andréa

Mini-Poussins

1^{ers} :

GIRAUD Victoire

GRANGE Tom

PERRET Pablo

2^e :

MEYET Juliette

PHILLIPS-KRESS Issei

REYDET Roxane

3^e :

CHATEL Lucie

FERDINAND Nino

MAKAROV Mila

Poussins

1^{ers} :

DUCLoux Louka

MEYET Léonie

RAMBAUD Lya

VINCENT Louis

2^e :

LE GUENNEC KEBE Adama

PORTIGLIATTI PRESA LABRUNE Chloé

3^e :

GILBERT Amandine

GIRARD Léa

TROCCAZ PICHENOT Loïse

Benjamins

1^{ers} :

DERBEY Noé

LE GUENNEC KEBE Kimany

MIKSA Vadim

2^e :

MARTIN Nils

NORAZ Rémi

PORTIGLIATTI PRESA LABRUNE Eléa

3^e :

HAFSAOUI Hugo

LECLAIR Hugo

KATA

Ceyrat (Clermont-Ferrand 63)

23/06/2024

UV1 pour la ceinture Noire 1er Dan :

Nage No Kata (3 séries)

NORAZ Thibault : reçu

LAMOTTE Sylvain : reçu

UV2 pour la ceinture Noire 1er Dan :

Gokyo

NORAZ Thibault : reçu

LAMOTTE Sylvain : reçu

TOURNOI AURA (Auvergne-Rhône-Alpes)

Minimes - Privas (07) - 26/10/2024

5^e : MIKSA Vadim -38 KG

7^e : MIKSA Maxan -46 KG

9^e : GALY Romain -46 KG

MASTER DÉPARTEMENTAL

BENJAMIN N°1

Grésy-sur-Aix (73) - 03/11/2024

2^e : PORTIGLIATTI Eléa -40 KG

5^e : LECLAIR Hugo -38 KG

7^e : RAMBAUD Lya -36 KG

TOURNOI AURA (Auvergne-Rhône-Alpes)

Minimes - Lagnieu (01) 10/11/2024

5^e :

GALY Romain -46 KG

MORET Maëva -57 KG

Non Classé : MIKSA Maxan -50 KG

TOURNOI AURA (Auvergne-Rhône-Alpes)

Minimes - Rumilly (74) - 17/11/2024

5^e :

LE GUENNEC KEBE Kimany +73 KG

MIKSA Vadim -38 KG

7^e :

MIKSA Maxan -50 KG

MORET Maëva -57 KG

Non Classés :

COUSIN Adèle -48 KG

HAFSAOUI Tessa -52 KG

RAPIN Edène -48 KG

COUPE DÉPARTEMENTALE

MINI-POUSSINS N°1

Aime (73) - 23/11/2024

1^{ers} :

MEYET Juliette

2^e :

DUBOIS ANERE Mahé

GUERIN Ambre

3^e :

FERDINAND Nino

GIRAUD Victoire

LIOTARD Laura

MAKAROV Mila

COUPE DÉPARTEMENTALE POUSSINS

N°1 - Aime (73) - 23/11/2024

1^{er} : DUCLoux Louka

2^e : GILBERT Amandine

3^e : PORTIGLIATTI Chloé

CHAMPIONNAT DE SAVOIE MINIMES

Aime (73) - 24/11/2024

1^{ers} et Champions de Savoie :

MIKSA Maxan -46 KG (Q)

MORET Maëva -57 KG (Q)

2^e et Vice Champion de Savoie :

GALY Romain -46 KG (Q)

3^e :

COUSIN Adèle -40 KG (Q)

HAFSAOUI Tessa -48 KG (Q)

LE GUENNEC KEBE Kimany +73 KG (Q)

MIKSA Vadim -38 KG (Q)

7^e :

RAPIN Edène -44 KG (Q)

(Q) : qualifié au championnat interdépartemental

SHIAI

Lyon (69) - 30/11/2024

Juniors/Seniors ceinture marron :

LAMOTTE Sylvain :

10 points pour la ceinture Noire 1er Dan

1 combat remporté par ippon

1^{ER} CHALLENGE RENÉ MIKSA

Saint-Jean-de-Maurienne (73)

14/12/2024

Mini-Poussins

1^{ers} :

DUBOIS ANERE Mahe

FERDINAND Nino

MAKAROV Mila

PERRET Pablo

2^e :

DUMARCHER VERNEY Adrien

GRANGE Tom

GUERIN Ambre

3^e :

LIOTARD Laura

MARTIN Liv

MEYET Juliette

GIRAUD Victoire

Poussins

2^e :

DUCLoux Louka

3^e :

FRIN Leif

MEUNIER Romy

PORTIGLIATTI PRESA LABRUNE Chloé

DUMARCHER VERNEY Raphael

Benjamins

1^{ers} :

LECLAIR Hugo

PORTIGLIATTI PRESA LABRUNE Elea

2^e :

HAFSAOUI Hugo

POUSSIN VAST Axel

3^e :

TROCCAZ PICHENOT Loïse

TOURNOI AURA (Auvergne-Rhône-Alpes)

Minimes Bernin (38) - 17/11/2024

2^e : MIKSA Maxan -46 KG

5^e :

MIKSA Vadim -38 KG

MORET Maëva -57 KG

9^e :

GALY Romain -46 KG

COUPE DES ROIS

Romans-sur-Isère (26)

Tournoi AURA ouvert à l'international

11/01/2025

3^e : MIKSA Maxan -46 KG

Non Classés :

GALY Romain -46 KG

LE GUENNEC KEBE Kimany +73 KG

MIKSA Vadim -38 KG

COUPE DÉPARTEMENTALE POUSSINS N°2

Saint-Jean-de-Maurienne (73)

18/01/2025

1^{er} : DUCLoux Louka

2^e : KWIATKOWSKI Rafael

3^e : GILBERT Amandine

PHILLIPS-KRESS Issei

MASTER DÉPARTEMENTAL BENJAMIN N°2

Saint-Jean-de-Maurienne (73)

18/01/2025

3^e : TROCCAZ PICHENOT Loïse -32 KG

7^e : LECLAIR Hugo -38 KG

COUPE DÉPARTEMENTALE KATA

MINIMES (NAGE NO KATA 3 SÉRIES)

Saint-Jean-de-Maurienne (73)

19/01/2025

2^e : GALY Romain

MIKSA Maxan

3^e :

COUSIN Adèle

MIKSA Vadim

MORET Maëva

CHAMPIONNAT

INTERDÉPARTEMENTAL ALPIN (Savoie,

Haute-Savoie et Isère)

Minimes - Faverges (74) - 26/01/2025

3^e : MORET Maëva -57 KG (Q)

5^e : GALY Romain -46 KG (Q)

LE GUENNEC KEBE Kimany +73 KG (Q)

7^e : MIKSA Maxan -46 KG (Q)

9^e : COUSIN Adèle -44 KG

Non Classé : HAFSAOUI Tessa -48 KG

(Q) : qualifié au championnat AURA

CHAMPIONNAT AURA

(Auvergne-Rhône-Alpes) - Minimes

Bourg-de-Péage (26) - 15/02/2025

7^e : MIKSA Maxan -46 KG

9^e : GALY Romain -46 KG

Non Classés : MIKSA Vadim -38 KG

MORET Maëva -57 KG

OPEN INTERNATIONAL KATA MICHEL

CHARRIER ET CHAMPIONNAT AURA

(Auvergne-Rhône-Alpes) de Kata

Méximieux (01) - 22/02/2025

Minimes

1^{ers} de l'Open et Champions AURA :

GALY Romain (Q)

MIKSA Maxan (Q)

12^e de l'Open et 9^{èmes} AURA :

COUSIN Adèle

MORET Maëva

14^e de l'Open et 10^{èmes} AURA :

MIKSA Vadim

(Q) : qualifié au championnat de France

CHAMPIONNAT DE SAVOIE BENJAMINS

Grésy-sur-Aix (73) - 15/03/2025

8^e : RAMBAUD Lya -36 KG

9^e : LECLAIR Hugo -42 KG

COUPE DÉPARTEMENTALE DU JEUNE

ARBITRE MINIME

Grésy-sur-Aix (73) - 15/03/2025

1^{er} : MIKSA Vadim

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE KATA

MINIMES

Montivilliers (Le Havre 76)- 15/03/2025

3^e: GALY Romain, MIKSA Maxan

COUPE DÉPARTEMENTALE

MINI-POUSSINS N°2

Grésy-Sur-Aix (73) - 16/03/2025

1^{ère} : YENNEK Aglaé

2^e :

DUBOIS ANERE Mahé

GUERIN Ambre

KWIATKOWSKI Arno

MAKAROV Mila

PERRET Pablo

3^e :

DA SILVA LOPES Lenny

FERDINAND Nino

GIRAUD Victoire

LIOTARD Laura

MARTIN Liv

COUPE DÉPARTEMENTALE POUSSINS

N°3 - Grésy-Sur-Aix (73) - 16/03/2025

1^{ers} :

DUCLoux Louka

GILBERT Amandine

KWIATKOWSKI Rafael

2^e : MEUNIER Romy

3^e : CHATEL Lucie

LE GUENNEC KEBE Adama

PORTIGLIATTI Chloé

COUPE INTERDÉPARTEMENTALE

ALPINE (Savoie, Haute-Savoie et Isère)

Minimes du Jeune Arbitre

Vaulx-Milieu (38) - 05/04/2025

Belle participation de MIKSA Maxan et



Valloire
SAVOIE **GALIBIER**
FRANCE

Mairie de Valloire
Place de la Mairie
73450 VALLOIRE

Tél. 04 79 59 03 11
mairie@valloire.net
mairie-valloire.fr

